

2023

Rapport d'activité 2022

Sommaire

3 Édito du Président

4 Événements marquants 2022

8 La gouvernance

10 Nos enjeux stratégiques

11 Budget 2022

Mission 1 :
Réduire des consommations d'énergie

12 **Mission 2 :**
Améliorer l'efficacité énergétique

24 **Mission 3 :**
Développer les énergies renouvelables

38 **Mission 4 :**
Développer la relation aux usagers

46 **Mission 5 :**
Mutualiser les moyens et les expériences

50 **Mission 6 :**
Assurer le contrôle de la concession

56 **Mission 7 :**
Développer les moyens généraux

73 Glossaire

74 Le budget du SDE35 par mission



Édi- to ► Olivier DEHAESE Président du SDE35

L'année 2022 restera marquée par la tragique guerre en Ukraine et la crise de l'énergie qu'elle a déclenchée. Les secousses se sont propagées dans toute l'Europe et la hausse des prix du gaz et l'électricité a fragilisé durablement les finances de nos communes et de nos entreprises. Nous avons répondu présents autant que nous le permettaient nos moyens : vœu pour un bouclier tarifaire à destination des collectivités repris par une centaine de membres du groupement d'achat et partiellement suivi d'effets, réunions d'information, simulations budgétaires individualisées... Le groupement d'achat du SDE35 a montré son utilité, mais il n'a pas permis de s'affranchir de la crise.

Ces événements viennent confirmer que la sobriété énergétique et le développement de circuits courts de l'énergie sont les deux seuls moyens à notre disposition pour améliorer notre résilience.

Réduire la durée de l'éclairage public, rénover le parc pour un matériel moins énergivore... Autant de missions auxquelles s'attèlent les équipes du SDE35 aux côtés des 226 communes du département qui lui ont confié la gestion de leur parc d'éclairage public.

Pour aller plus loin, le SDE35 a conçu et approuvé fin 2022 la création d'un nouveau service d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics : le programme SERENE. Son but : mutualiser les financements et l'ingénierie afin de démultiplier les travaux d'efficacité énergétique et de rénovation de notre patrimoine public bâti.

La SEM Energ'iV est un autre levier sur lequel s'appuie notre syndicat pour développer les énergies renouvelables en Ille-et-Vilaine. Après 4 années d'existence, 24 GWh d'électricité ont été produits en 2022, Energ'iV est devenu le premier producteur photovoltaïque du département, et les 7 millions d'euros de capitaux ont permis de réaliser 51 millions d'investissement sur le département, garanti 100 % transition énergétique. Au-delà des chiffres, on assiste également à de belles dynamiques de territoire associant acteurs publics, privés et citoyens au sein de coopératives citoyennes, de jury citoyen, ou de sociétés de projet multipartenaires.

Enfin, le développement des mobilités bas carbone reste un axe fort de notre syndicat. En 2022, les 4 premières stations au biogaz ont été mises en service sur le département permettant d'avitailler en BioGNV les poids lourds et autobus du réseau de transport urbain. Le schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques a été approuvé en 2022 et le SDE35 pilote la stratégie départementale en la matière et poursuit son plan de déploiement pour mieux mailler le territoire.

Je vous laisse découvrir au fil des pages de ce présent rapport, l'activité soutenue et rythmée de notre syndicat tout au long de l'année 2022 et je remercie sincèrement les équipes du SDE35 et d'Energ'iV pour leur professionnalisme, et mes confrères élu.es pour leur investissement sans faille.

► La sobriété énergétique et le développement de circuits courts de l'énergie pour améliorer notre résilience

Évènements marquants 2022

► Étape bretonne de l'ACTEE Tours à Acigné (mars)

Mercredi 16 mars la commune d'Acigné a accueilli l'Actee Tour de la rénovation énergétique des bâtiments publics. Un projet national initié par la FNCCR pour mettre en lumière partout sur le territoire français, des projets concrets de rénovation énergétique. Au programme : visite de l'école publique d'Acigné en pleine rénovation et tables rondes réunissant des structures accompagnantes et des acteurs locaux engagés dans la rénovation de bâtiments publics.



► Formation des enseignants aux enjeux de la transition énergétique (mai)

Deux sessions de formation proposées cette année aux enseignants en complément du programme pédagogique mis en place par le SDE35, en partenariat avec la Direction Académique d'Ille-et-Vilaine. 40 enseignants ont bénéficié de ces formations réalisées par les associations Feuille d'érable et la Ligue de l'enseignement. L'objectif est de les familiariser avec les notions de sobriété énergétique et d'éco-mobilités afin qu'ils puissent eux-mêmes travailler ces notions avec leurs élèves. Des mallettes pédagogiques sont disponibles par circonscription avec du matériel pédagogique adapté pour réaliser des expériences en classe : maison bioclimatique, kit de construction d'éolienne, appareil de mesure de la consommation énergétique, etc.



► Création de l'association PEBreizh – Territoire d'Énergie Bretagne (mai)

L'entente régionale entre les 4 syndicats d'énergie bretons et Brest Métropole se mue en association. C'est une étape importante qui montre la volonté commune d'avancer ensemble en se dotant d'une personnalité juridique qui facilitera les montages financiers et opérationnels. L'assemblée constitutive de la nouvelle association s'est tenue lundi 2 mai en présence de l'ensemble des membres qui ont signé les nouveaux statuts et le règlement intérieur de l'association PEBreizh – Territoire d'Énergie Bretagne.

► Inauguration de la toiture solaire du collège de Liffré (juin)

Un projet mené par Energ'iv en tiers investissement avec le département d'Ille-et-Vilaine qui a permis d'équiper la toiture du collège de 270 panneaux solaires pour une production annuelle estimée de 106,4 MWh. Ce montage sera renouvelé sur d'autres opérations. L'inauguration officielle a réuni M. Chenut, Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, M. Guillotin, Président d'Energ'iv, M. Bégue, Maire de Liffré et des conseillers départementaux du secteur de Liffré. Une classe de 4^{ème} était présente accompagnée de leur professeur de technologie et de la principale de l'établissement. Après les discours officiels, un temps pédagogique a été organisé avec les élèves pour les sensibiliser à l'énergie solaire.



► Visite d'étude Hydrogène en Vendée (juin)

Dans le cadre du projet de future station multi-énergie développé par Energ'iv et Saint-Malo agglomération, un voyage d'étude en Vendée a été proposé aux élus et aux équipes. Au programme : visite du premier site de production d'Hydrogène en France à Bouin et visite de la station multi-énergie de la Roche-sur-Yon.





► Signature concession gaz d'Amanlis et visite de la future usine de méthanisation (29 août)

Organisation d'un point presse à la Mairie d'Amanlis pour présenter le projet d'arrivée du gaz sur le territoire, en cours de concrétisation. Olivier Dehaese, Président du SDE35 et Véronique Bel, Directrice Clients-Territoires GRDF Centre-Ouest, aux côtés de Loïc Godet, Maire d'Amanlis, ont dévoilé les contours de ce beau projet de territoire qui permettra aux futures entreprises de la ZAC du Bois du Teillay, de bénéficier du gaz vert produit localement avec la future usine de méthanisation d'Enerfées. Une visite de chantier de l'usine de méthanisation a été proposée dans la foulée en y associant les agents du SDE35 volontaires. Très belle opportunité de plonger au cœur des ouvrages avec une descente dans le futur digesteur encore en cours de travaux !



► Rencontres de l'Énergie 2022 (novembre et décembre)

Une nouvelle formule proposée en 2022 avec 4 dates au choix sur le département à des horaires différents (en journée ou en soirée) afin de favoriser la participation du plus grand nombre. Ces rencontres sont ouvertes aux délégués du SDE35, aux Maires mais aussi aux agents des communes, EPCI, Pays et ALE d'Ille-et-Vilaine. 3 ateliers ont été proposés afin de travailler en petits groupes et évoquer les pistes d'actions concrètes face aux enjeux actuels : autoconsommation photovoltaïque, rénovation des bâtiments publics, sobriété et éclairage public. Plus de 180 personnes ont participé à ces rencontres organisées en partenariat avec Enedis.

► Le décret tertiaire expliqué aux entreprises (juin)

Dans le cadre de son partenariat avec l'ALEC du Pays de Rennes, le SDE35 a organisé une réunion à la Chambre de Commerce (Ille-et-Vilaine) pour présenter le décret éco-énergie tertiaire. Au-delà du cadre réglementaire, différentes ressources disponibles ont été présentées aux entreprises participantes, dont des bureaux d'étude. Des retours d'expériences d'entreprises déjà engagées dans cette démarche ont permis d'exposer des actions concrètes à mettre en place pour réaliser des économies d'énergie dans ses bâtiments.



► Congrès de la FNCCR (septembre)

Le 38^{ème} congrès de la FNCCR s'est tenu les 27, 28 et 29 septembre à Rennes au Couvent des Jacobins. Pendant 3 jours, plus de 2 000 congressistes, entre élus locaux, collectivités et entreprises, ont assisté à une centaine de table ronde, ateliers et conférences sur le thème des énergies, de l'eau et du numérique. Le SDE35, partenaire local de cet événement était présent sur le stand du collectif breton aux côtés des autres syndicats d'énergie bretons.

► Renouvellement du partenariat entre GRDF et le SDE35 (novembre)

Lors du Salon des Maires de France, GRDF et le SDE35 ont signé une convention de partenariat pour 3 ans. Cette convention permet d'affirmer la volonté commune de s'engager pour la promotion du gaz vert, pour la promotion de la nouvelle charte de méthanisation qui vient d'être signée par les élus du SDE35, pour le développement des usages mobilités gaz et pour la sécurité des chantiers suivis par le SDE35 (formation des entreprises sur les risques de canalisation gaz).



► Conférence sur le prix des énergies (décembre)

Le SDE35 et l'AMF35 ont organisé une conférence à destination des collectivités sur la hausse du prix des énergies et les outils pour y répondre. Près de 80 personnes ont assisté à cet événement, avec la participation de l'État, du département et de l'ALE du Pays des Vallons de Vilaine qui présentaient les outils disponibles pour aider les collectivités à faire face à cette hausse des prix.

Le SDE en bref...

Créé en 1964, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) est un établissement public de coopération intercommunale chargé de l'organisation du service public de distribution de l'énergie électrique, dont les missions se sont étoffées au fil des ans pour répondre aux nombreux défis de la transition énergétique des territoires. Réunissant les 333 communes d'Ille-et-Vilaine, dont Rennes Métropole, le SDE35 est un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département.



De gauche à droite : > **Murielle Douté-Bouton**, 4^{ème} vice-présidente en charge de la précarité énergétique et de la communication > **Michel Jeuland**, membre du bureau > **Christophe Martins**, 1^{er} vice-président en charge des moyens généraux et systèmes d'information > **Jean-Claude Beline**, 2^{ème} vice-président en charge des achats et économies d'énergie > **Olivier Dehaese**, Président du SDE35 > **Daniel Guillotin**, 3^{ème} vice-président en charge des énergies renouvelables > **Christelle Loncle**, 7^{ème} vice-présidente en charge de l'éclairage public > **Diana Lefeuvre**, membre du bureau > **Thierry Restif**, 5^{ème} vice-président en charge des travaux et des smart-grids > **Stéphanie Cherel**, 6^{ème} vice-présidente en charge des mobilités > **Michel Caillard et Franck Pichot** (absents), membres du bureau

► Gouvernance

-  1 président
-  7 vice-présidents + 4 membres du bureau
-  1 comité syndical
-  8 commissions thématiques

► Fonctionnement

-  **68 agents** au 31/12/2022
- 50 titulaires dont 4 agents en disponibilité
- 2 apprentis
- 12 contractuels

► Budget

-  **40 millions d'€**
- > dont 20 millions investis sur les réseaux électriques en 2022
- > 555 opérations sur réseaux électriques initiées

► Patrimoine électrique

-  12 131 km de réseaux HTA - 14 608 km de réseaux BT
- 16 657 transformateurs

► Les commissions thématiques

Les délégués du Comité Syndical et leurs suppléants peuvent participer à des commissions, lieu privilégié d'échanges et de travail entre élus et services. Les projets y sont évoqués très en amont et le travail réalisé permet d'alimenter les décisions du bureau et du comité syndical.

7 commissions thématiques qui couvrent l'ensemble des activités du SDE35 :

- Commission concessions électrique et gaz naturel
- Commission achats et économies d'énergie pour les collectivités
- Commission moyens généraux et systèmes d'informations
- Commission énergies renouvelables
- Commission économie d'énergie et lutte contre la précarité énergétique, sensibilisation et communication
- Commission smartgrids et travaux sur les réseaux électriques et télécom
- Commission mobilité bas carbone & éclairage public

► Compétences & activités

-  > **Garant du service public de l'électricité et du gaz :**
- Propriétaire des réseaux basse et moyenne tension
- Contrôle l'activité du concessionnaire Enedis (et EDF)
- Maître d'ouvrage de travaux sur réseaux électriques
- Réseaux de distribution Gaz : 2 concessions signées, 4 en étude
-  > **Gestion de l'éclairage public :**
- 226 communes et EPCI adhérents
- 77 200 points lumineux en gestion
- Maîtrise d'ouvrage de travaux de rénovation et d'extension
- Subvention pour les collectivités non adhérentes



> Acteur de la transition énergétique :

- Développement des énergies renouvelables avec Energ'IV
- Une dizaine de centrales PV déjà mises en service
- Accompagnement de la transition énergétique des territoires : groupement de commandes d'énergie, contribution aux Plans Climat des intercommunalités, etc.



> Acteur de la mobilité durable :

- Bornes de recharges pour Véhicule Électrique : 122 bornes, 2 255 abonnés, 65 000 charges en 2022 au sein du réseau BEA - Ouest-Charge
- Stations d'avitaillement GNV : 4 en exploitation, 2 en travaux, 1 en étude.



> Acteur de la solidarité :

- Participation à la lutte contre la précarité énergétique (contribution au FSL de 100 000 euros/an)
- Soutien à la coopération décentralisée pour des projets d'électrification solaire (dispositif 1 % énergie) et aide exceptionnelle à ESF pour leurs actions en Ukraine

Nos enjeux stratégiques

Depuis 2018, le SDE35 a établi un projet stratégique basé sur le scénario Négawatt, scénario prospectif de transition énergétique. Le projet reprend les 3 leviers du scénario Négawatt (sobriété, efficacité et énergies renouvelables) et les décline en 7 missions stratégiques, chacune dotée d'un programme d'actions spécifiques.

Mission 1 Réduire les consommations énergétiques

- **Rénover** et assurer la performance des installations d'éclairage public
- **Sensibiliser** la population
- **Participer** à la maîtrise des consommations d'énergie des collectivités

Mission 2 Améliorer l'efficacité énergétique

- **Améliorer** les performances du réseau de distribution de l'électricité
- **Développer** le réseau de gaz
- **Promouvoir** et développer la mobilité bas carbone (électrique, gaz, hydrogène)
- **Optimiser** le réseau grâce aux NTIC (Smart grids réseaux)

Mission 3 Développer les énergies renouvelables

- **Assurer** le développement d'Énerg'iv
- **Initier** des achats d'énergies renouvelables groupés
- **Solariser** les communes et favoriser le développement de boucles d'autoconsommation
- **Développer et accompagner** des projets de réseau de chaleur

Mission 4 Développer la relation aux usagers

- **Faciliter** la participation des représentants des usagers à la vie des services publics locaux (CCSPL)
- **Soutenir** et accompagner des projets décentralisés de coopération internationale
- **Assurer** le suivi des réclamations
- **Participer** à la lutte contre la précarité énergétique

Mission 5 Mutualiser les moyens et les expériences

- **Organiser** des groupements d'achat énergie pour les collectivités
- **Accompagner** la réalisation des PCRS
- **Accompagner** les EPCI sur la voie de la transition énergétique
- **Contribuer** activement au développement du PEBreizh
- **Participer** à la vie des réseaux

Mission 6 Assurer le contrôle de concessions

- **Concession d'électricité**
- **Concession de gaz**

Mission 7 Développer des moyens généraux adéquats

- **Contrôler** la perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité
- **Se doter** de systèmes d'information performants
- **Développer** des services supports compétents

Au travers de ce projet ambitieux, le SDE35 entend agir pour un aménagement énergétique cohérent et équitable des territoires, au plus près des communes et des usagers des services publics.

Budget 2022

Un budget ambitieux au service des investissements sur les réseaux et de la transition énergétique !

Chiffres clés :

40 M€
de dépenses réelles

34 M€
de recettes réelles

L'objectif du SDE35 est d'offrir aux communes et aux EPCI un service public de l'énergie efficace et de qualité. Avec près de 30 millions d'euros investis dans des programmes de travaux sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public, le déploiement d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques et des énergies renouvelables, le SDE35 développe son action en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique.

Perspectives 2023

Un travail d'analyse financière et de contrôle de gestion sera réalisé en 2023 pour avoir une meilleure vision du budget et de l'équilibre des compétences du syndicat. L'objectif est de pouvoir stabiliser dans la durée les finances du syndicat pour mieux optimiser nos investissements.

Présentation du budget par mission

		Dépenses	Recettes
Mission 1	Réduire les consommations énergétiques	11 096 803 €	4 545 920 €
Mission 2	Améliorer l'efficacité énergétique	22 363 045 €	16 876 141 €
Mission 3	Développer les énergies renouvelables	1 305 850 €	434 694 €
Mission 4	Développer la relation aux usagers	150 779 €	
Mission 5	Mutualiser les moyens et les expériences	1 847 430 €	478 387 €
Mission 6	Assurer le contrôle de concessions	68 646 €	1 124 187 €
Mission 7	Développer des moyens généraux adéquats	3 201 171 €	10 682 701 €
Total		40 033 728 €	34 142 032 €

Les recettes du SDE35

Afin de couvrir les besoins de fonctionnement et de réaliser les programmes d'investissement en faveur des réseaux d'électricité et de transition énergétique, le SDE35 mobilise des recettes qui proviennent à 26 % de la taxe sur l'électricité.

Recettes réelles - hors 1068	€	%
Taxe sur l'électricité	10 541 861 €	26
Redevances ENEDIS-EDF et PCT	5 599 146 €	14
Participations FACE	5 711 256 €	14
Participation collectivités et tiers	4 850 825 €	12
Participation maintenance éclairage	4 433 461 €	11
Participation ENEDIS (effacements)	1 000 000 €	2
Autres recettes	1 006 655 €	3
Récupération TVA	831 431 €	2
Produits des bornes électriques (IRVE)	157 423 €	
Subventions ADEME, Région (IRVE)	9 976 €	
TOTAL	34 142 032 €	100 %

Mission 1

Réduire les consommations énergétiques

Face à la crise de l'énergie qui secoue l'Europe, les actions menées par le SDE35 pour accompagner les collectivités à réduire leurs consommations d'énergies s'intensifient : renouvellement des parcs d'éclairage public, rénovation énergétique des bâtiments publics... Le SDE35 sensibilise également le grand public aux économies d'énergie grâce à des partenariats avec les ALEC et un programme pédagogique au sein des écoles d'Ille-et-Vilaine.

► Les chiffres :



226
collectivités confient leur parc d'éclairage public au SDE35



825
lampadaires vétustes rénovés



63 003
euros montants collectés en CEE pour 8,91 GWh cumac vendus



77 200
points lumineux gérés



2 200
enfants bénéficiaires du programme pédagogique

Rénover les installations d'éclairage public

► Assurer la maintenance du service d'Éclairage public

La maintenance constitue une composante vitale dans la gestion du parc d'éclairage public. Elle impacte positivement la qualité du service de l'éclairage public et contribue aussi à la réduction de la facture énergétique. Une maintenance de qualité permet de prolonger la durée de vie des installations d'éclairage extérieur. Chaque année de nouvelles collectivités d'Ille-et-Vilaine confient au SDE35 la maintenance de leur patrimoine d'éclairage public. Parmi les raisons qui les conduisent à faire ce choix, on peut citer : expertise technique, sécurité des installations, rationalisation des coûts, accès à des outils numériques de gestion du patrimoine, optimisation de la performance énergétique... Durant l'année 2022, ce sont 21 nouvelles collectivités qui ont décidé de nous faire confiance. Cette dynamique se poursuit en 2023 et à la date de publication du présent rapport, 7 nouvelles collectivités ont transféré leur compétence Éclairage Public au SDE35. Une fois le transfert effectif, le SDE35 assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux neufs ainsi que la maintenance et l'exploitation des installations. Les élus et services des collectivités peuvent directement déclarer les pannes ou demandes d'intervention via l'extranet du SDE35.



► Tarif

La contribution des collectivités est modulée en fonction du type de matériel et de la catégorie de la commune. Le tarif ne couvre pas l'intégralité des charges et incite les communes à accélérer le renouvellement de leur parc en Led.

- **Lampe Led** : 12 € par point lumineux pour toutes les communes
- **Lampe à décharge** : 20 € par point lumineux pour les communes B, C et les EPCI 25 € par point lumineux pour les communes A (*)

(*) Commune urbaine percevant 100 % de la taxe électricité sans reversement partiel au SDE35. Ce tarif intègre la maintenance préventive et la maintenance curative.

► Contenu de la prestation :

● #1 La maintenance préventive : pour limiter les défaillances des installations d'éclairage public

Vérification du bon fonctionnement du parc (luminaires et appareils de commande et de contrôle dans les armoires), réglage des horloges, remplacement si nécessaire des sources lumineuses en fin de vie. Chaque collectivité fait l'objet d'une visite annuelle. En 2022, une campagne de contrôle des mâts de grande hauteur a été réalisée et financée à 100 % dans le cadre du forfait maintenance préventive. 158 mâts ont ainsi été contrôlés et 3 mâts ont dû être déposés suite au contrôle car ils menaçaient de tomber.

● #2 Les dépannages et les petits travaux

Rétablir les installations d'éclairage public suite à des événements non prévus. En cas de dysfonctionnements observés par la collectivité, celle-ci peut effectuer une demande d'intervention en ligne. En fonction de l'urgence de la situation, il existe 3 types de dépannage (normal, accéléré et d'urgence) avec des délais d'intervention gradués. Les travaux de réparation sont pris en charge par le SDE35 et réalisés par les entreprises de travaux avec du matériel issu des marchés ad'hoc.

● #3 Extinctions nocturnes

La hausse des prix de l'électricité a conduit de nombreuses communes à faire des demandes de réduction et d'adaptation de leurs horaires d'éclairage. Il en résulte une « explosion » des demandes sur un temps bref, qui a surchargé les entreprises de maintenance et le Syndicat.

● #4 La gestion patrimoniale

Le SDE35 gère le patrimoine d'éclairage public des communes adhérentes et toutes les obligations associées : cartographie, réponses aux DT et DICT, consignations et déconsignations...



► Interview de Jean-Michel TAILLEBOIS, Maire de CHERRUEIX

● #1 Quelles ont été vos motivations pour confier votre éclairage public au SDE35 ?

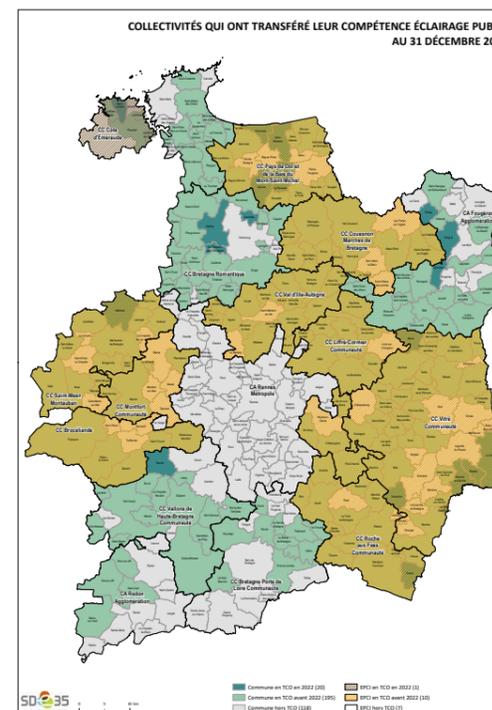
La commune de Cherrueix a transféré sa compétence éclairage public il y a un an, soit le 1^{er} janvier 2022. Avec 1110 habitants, la commune s'étire sur 8 km de littoral et 3 km de profondeur. Nous disposons de 200 points lumineux qui ne sont pas tous en très bon état. Nous avons en effet encore quelques lampes à mercure présentes sur le parc. Notre première motivation pour confier notre éclairage au SDE35 était de bénéficier d'une maintenance de qualité avec des délais d'intervention rapides. C'est un vrai confort pour la commune car nous avons désormais l'assurance d'avoir des entreprises plus réactives en cas de panne. Notre deuxième intérêt était d'être accompagné d'abord pour parer au plus urgent en remplaçant les lampes les plus vétustes du parc et ensuite sur la durée, pour réfléchir à un schéma programmé de renouvellement du parc d'éclairage.

● #2 Quels travaux de rénovation sont envisagés ?

Sur la partie projet, en début de mandat en 2022, nous avons eu des projets d'agrandissement et renouvellement de l'éclairage public sur le parking de l'école et celui de la maison médicale. Il y avait un manque important d'éclairage à ces endroits et le SDE35 nous a accompagnés pour mener ces projets. Nous avons ensuite travaillé avec le SDE35 sur du remplacement de lampes vétustes dans plusieurs lotissements. Actuellement, nous travaillons avec les équipes du SDE35 sur la mise en place d'un schéma plus ambitieux de renouvellement du parc vieillissant pour aller vers des technologies Led qui permettraient de faire des économies d'énergie.

● #3 Que pensez-vous de l'accompagnement réalisé par le SDE35 ?

En tant que Maire, j'ai à cœur le service public et je trouve que le SDE35 fait bien son boulot. Les techniciens sont réactifs et à notre écoute. Il y a un vrai dialogue qui s'est instauré avec les équipes. Les outils proposés sont très utiles, notamment la plateforme en ligne via l'extranet du SDE35 qui permet de déclarer très facilement les pannes pour déclencher une intervention.



► Les travaux

Les travaux d'éclairage public sont réalisés par le SDE35 pour les collectivités ayant transféré leur compétence, avec une contribution en fonction du niveau de richesse de la commune. Pour les autres communes, le SDE35 intervient par mandat de maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'effacement coordonné de réseaux, ou par l'attribution de subventions.

61
Nombre de projets subventionnés en 2022

2 453
Nombre de points lumineux concernés en 2022

786 680 €
Montant total de subventions accordé en 2022



► Focus sur... Le renouvellement des marchés éclairage & contrôle qualité

L'année 2022 a été marquée par le renouvellement des marchés de fourniture de matériel d'éclairage. Ce renouvellement, dans un contexte très tendu en termes de volatilité des coûts et des approvisionnements, a nécessité des temps d'études et de sourcing plus importants que ceux initialement projetés, ce qui a conduit à décaler le lancement du marché et induit une rupture dans les commandes. De mi-juillet à fin septembre 2022, les commandes de matériel et les études d'AVP chez les entreprises ont été interrompues. Ce retard a conduit à un décalage des rendus d'études et donc des chantiers pour un certain nombre de communes. Question tarif, on observe un maintien des prix dans la fourniture des lanternes, mais une augmentation sensible sur les fournitures des mâts et des mâts solaires. Ces augmentations sont liées à la flambée des matières premières : acier, silicium...
L'année 2022, a également été l'année de renouvellement des marchés de maintenance et de travaux pour l'éclairage public.

► Rénovation énergétique et passage en LED

La crise de l'énergie en 2022 incite de nombreuses communes à rénover leur parc d'éclairage public pour réduire leurs consommations et baisser leurs factures d'énergie. Rappelons qu'en France, l'éclairage public représente plus de 40 % des consommations d'électricité des collectivités (source ADEME). Le SDE35 accompagne les communes d'Ille-et-Vilaine dans leur projet de rénovation avec un objectif de 100 % Led à moyen terme.

825
Lampadaires vétustes rénovés

118
Opérations d'éclairage réalisées

75kW
De puissance économisée grâce au passage en Leds

Le SDE35 propose aux communes de réaliser un « Plan Lumière » qui permet de :

- Définir la cartographie de l'éclairage public de chaque commune en différenciant les besoins par secteurs : centre, résidentiel, campagne...
- Intégrer les enjeux écologiques comme les trames noires pour le maintien de la biodiversité
- Réaliser une programmation pluriannuelle chiffrée de rénovation et estimer les économies d'énergie associées.

► Focus sur...

1^{ère} commune 100% LED !



● **Lieu** : Saint Gonlay

● **Montant total des travaux TTC** : 13 437 €

● **Montant pris en charge par le SDE35 (subventions et TVA)** : 11 551 € (subvention de 100 % pour le relampage et 80 % pour le rétrofit)

● **Montant pris en charge par la commune** : 1 886 €

● **Entreprise ayant réalisé les travaux** : Bouygues Energies & Services

● **Le projet** : Renouvellement de l'ensemble du parc d'éclairage de la commune avec les techniques du « rétrofit » et du « relampage LED »

Ces deux techniques permettent de prolonger la durée de vie du matériel tout en baissant la facture d'énergie à court terme, mais sont très différentes dans leur approche. Le « rétrofit » est une réelle rénovation de l'éclairage qui permet de disposer de l'ensemble des avantages de la technologie LED tout en respectant les arrêtés en termes de biodiversité et de lutte contre la pollution lumineuse mais en conservant les installations existantes. Elle permet une réduction de 60 à 70 % des consommations. Le « relampage LED » est un « palliatif » de maintenance qui ne permet pas de maîtriser totalement le flux lumineux de la lanterne et qui ne peut pas s'appliquer à toutes les typologies de lanterne. Cette alternative est toutefois intéressante pour les communes disposant d'un matériel d'éclairage en bon état. Elle permet une réduction de 30 à 50 % des consommations.

● **Bilan** : Le test grandeur nature sur Saint-Gonlay a valeur d'expérimentation. Le SDE35 souhaite pouvoir proposer ce genre d'alternative à d'autres communes qui ne veulent ou qui ne peuvent pas mener une rénovation complète de leur éclairage public.

► La détection et le géo-référencement des réseaux



Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux, la loi impose aux gestionnaires de réseaux de garantir, à partir de 2020 pour les unités urbaines et à partir de 2026 pour tous les territoires, un géo-référencement des réseaux sensibles, dont l'éclairage public, avec une précision de classe A (incertitude de 40 cm) lors des réponses aux DT/DICT. À part ceux posés récemment, la grande majorité des réseaux d'éclairage public ne respecte pas cette précision. Afin de répondre à cette obligation, le SDE35 a conçu, en 2019, un marché de détection et de géo-référencement des réseaux, qui a été attribué en octobre 2019 aux entreprises GEOSAT, SDRE et ETUDIS. L'estimation des réseaux à détecter est de 1 266 km (dont 1 076 km souterrain).

Une mission de contrôle a également été mise en place, pour les réseaux posés depuis 2013 dont les plans sont supposés être conformes.

415 km de réseaux détectés en 2022, sur 45 communes

53 % du réseaux détectés en Ille-et-Vilaine

► **Focus sur...**
Le Schéma de Cohérence
d'Ambiance Nocturne (SCAN)



Le SDE35 vient de lancer la mise en place d'un S.C.A.N. en Ille-et-Vilaine. Cet outil doit recenser l'ensemble des zones réglementaires, environnementales et sensibles, du département et les comparer avec les modes de fonctionnement actuels de l'éclairage public, dont le Syndicat à la gestion, et de son état de vétusté. Entouré de la Région, du Département, de l'OFB (Office Français de la Biodiversité), de l'Observatoire de la Nuit et de plusieurs autres partenaires, le SDE35 va donc mettre en place cet outil collaboratif, et qui n'a pas encore été réalisé à cette échelle de territoire au niveau national. Cette carte permettra de produire un document de cadrage indiquant des familles d'actions de gestion/ rénovation selon les couples biodiversité/activités retrouvés par périmètre. Cette échelle macro permettra de définir de la stratégie d'éclairage public sur chaque territoire. À terme, des décisions politiques permettront de mettre en œuvre concrètement ces préconisations pour permettre la conciliation entre les besoins d'éclairage pour l'activité humaine avec le respect de la biodiversité.



► **Interview de Guillaume LE BRIS,**
Chargé de Mission Éclairage Public
Fédération nationale des collectivités
concedantes et régies (FNCCR)

Le programme LUM'ACTE, développé par la FNCCR, vise à accompagner les collectivités dans la gestion de leur éclairage public en proposant des aides financières et techniques pour mieux connaître son parc EP (audit/diagnostic énergétique), suivre l'évolution et la maintenance de son parc (logiciel d'assistance, cartographie) et réaliser des travaux de rénovation des installations d'éclairage.

● **#1 Quel est l'objectif recherché ?**

L'objectif final est le passage à l'acte ! 40 % du parc d'éclairage public en France a plus de 25 ans, il faut donc accélérer la rénovation des installations d'éclairage pour baisser les consommations d'énergie des collectivités.

● **#2 Par quels moyens ?**

Permettre aux collectivités de mieux cerner les enjeux liés à l'éclairage public en ayant des outils performants de diagnostic, de suivi et de programmation. Concrètement, 42 dossiers ont déjà été déposés au niveau national, pour 3 232 communes concernées, comptabilisant 1,4 millions de points lumineux, pour un montant d'aide global de 3,138 millions euros. Lum'acte a une enveloppe globale de 10 millions d'euros et les candidatures peuvent encore être déposées jusqu'au 31 mai 2023.

● **#3 Et dans le 35 ?**

Le SDE35 a déposé une candidature dès septembre 2022 qui a été validée pour réaliser des audits patrimoniaux et énergétiques auprès des 226 communes qui lui ont confié la gestion de leur éclairage public. Une aide financière complémentaire permettra de mettre à jour la charte d'éclairage public en y intégrant des préconisations départementales pour l'élaboration des « plans lumières » communaux.

Sensibiliser la population et participer à la maîtrise des consommations d'énergie

► **Maîtrise de la demande
en énergie des bâtiments publics**

Le SDE35 intervient depuis 2020 dans l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Cette mission, initiée grâce au programme national "ACTEE" de la FNCCR, s'est étoffée pour répondre aux besoins croissants des collectivités sur le sujet.



● **Ce qui a été fait en 2022**

- ✓ **Un poste d'économe de flux** au SDE35 pour coordonner les actions et initier les projets de rénovation avec les Conseillers en Énergie Partagés (CEP) du département
- ✓ **La plate-forme numérique Kabanda** mise à disposition des communes du groupement d'achat pour suivre les consommations d'énergie et les factures associées (87 collectivités utilisent Kabanda)
- ✓ **Du matériel mutualisé** mis à disposition des communes pour optimiser l'exploitation des bâtiments : caméras thermiques et mallette de capteurs communicants

- ✓ **60 capteurs communicants** installés à demeure dans les bâtiments des communes d'Andouillé-Neuville, Retiers, Chavagne, Bécherel, Saint-Jacques-de-La-Lande et Montgermont
- ✓ **3 audits énergétiques** pour la commune de Maxent et la communauté de communes de Saint-Méen Montauban
- ✓ **1 schéma directeur bâtiment** pour la commune de Chantepie
- ✓ **1 étude de faisabilité** pour la création d'un service d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics

- ✓ **1 important travail de concertation** avec les Conseillers en Énergie Partagés (CEP) et les techniciens bâtiment de plusieurs grandes villes du département pour améliorer l'accompagnement aux collectivités et lever les freins identifiés : manque de temps pour mener des actions ponctuelles de rénovation, manque de connaissances techniques et financières, manque de moyens financiers.



► Interview d'Ange PRIOUL, Maire de Maxent et bénéficiaire d'ACTEE

● #1 Parlez-nous de votre commune

Maxent compte 1 500 habitants, c'est un village rural qui a 35 exploitations agricoles. Il y a 2 écoles sur la commune. Nous avons une salle polyvalente qui héberge le restaurant scolaire. Un autre bâtiment qui accueille la garderie municipale et le centre de loisirs. À cela s'ajoute une médiathèque, un espace jeunes, 9 logements locatifs dans 3 bâtiments distincts et une maison mise à disposition d'une association pour l'accueil des migrants.

Le bâtiment de la Mairie a déjà été rénové en 2021/22, cela a été le premier projet de notre mandature. Un audit avait été réalisé en 2019 sur les logements communaux dans le cadre du CDHT avec Brocéliande communauté mais cela n'a pas abouti faute de financement.

● #2 Parlez-nous de votre projet

Grâce à l'aide du SDE35, nous avons fait réaliser un audit énergétique sur l'une de nos écoles. Il s'agit de la plus ancienne, « les Gallo Peints » qui est un bâtiment du début du 20^{ème} siècle. Ce bâtiment a déjà été rénové en 2000 et a eu une extension en 2021. Il a une superficie globale de 820 mètres carrés. J'ai rencontré Thomas Berthiau lors d'un bureau de Brocéliande communauté où il était venu présenter ACTEE et l'accompagnement du SDE35.



École « les Gallo Peints »

J'en ai reparlé en conseil communal et nous avons pris contact pour notre école. L'audit a été réalisé en 2022 et nous a permis de mettre en avant les points faibles de l'enveloppe technique du bâtiment, notamment les déperditions liées aux renouvellements de l'air hygiénique (48 % de déperditions) suivis par la déperdition des menuiseries (15 %).

Nous avons déjà fait réaliser des devis pour changer les huisseries au nord du bâtiment et remplacer l'éclairage en led. Mais on se trompait, cela aurait été une rénovation partielle et l'audit est beaucoup plus complet avec une planification des travaux en plusieurs phases pour optimiser au maximum les économies d'énergie.

● #3 Quelles sont les suites de cet audit ?

C'est bien là le problème. Les travaux sont estimés à 260 000 euros et notre petite commune rurale n'a pas la trésorerie ni les ressources pour aller chercher des financements. En plus sur Brocéliande communauté, il n'y a pas de Conseillers en Énergie Partagés (CEP) donc personne pour lancer et suivre les travaux. Mais j'ai entendu parler du nouveau service SERENE que va proposer bientôt le SDE35 pour accompagner les communes tant dans l'ingénierie technique que dans le financement des travaux de rénovation énergétique. Bien sûr nous sommes très intéressés, surtout si le syndicat peut être maître d'ouvrage délégué ! Cela nous permettrait d'être en sérénité vis-à-vis de nos finances et d'aller plus loin dans la rénovation en réalisant des travaux que l'on aurait reportés ultérieurement faute de financement.

► Les projets pour 2023

Création d'un service dédié au SDE35 dont l'objectif est de massifier les travaux de rénovation énergétique.

SERENE (Service de Rénovation Énergétique des bâtiments publics) :

- Sensibilisation et financement d'audits énergétiques,
- Mutualisation du financement de travaux de rénovation à l'échelle du SDE35 comprenant la recherche de financements extérieurs (subventions et avances remboursables) et le portage des emprunts (intracting pour les travaux ayant un taux de rentabilité, dit TRI, de moins de 13 ans et emprunt long terme pour les autres),
- Remboursement différé des annuités après la mise en service de la rénovation afin de permettre à la collectivité propriétaire de dégager des capacités de remboursement par les économies de fluides réalisées,
- Réalisation des travaux « d'efficacité énergétique » sous mandat de maîtrise d'ouvrage SDE35 afin de mutualiser le suivi et les achats,
- Possibilité, pour les collectivités qui le souhaitent, de confier les travaux de « rénovation énergétique ou rénovation globale » au SDE35 sous mandat de maîtrise d'ouvrage. Cette possibilité sera réservée aux travaux relevant majoritairement de la rénovation énergétique. Des critères de sélection seront à mettre en place.

Le service doit être autant que possible à la carte afin de s'adapter aux moyens dont disposent les communes, soit en interne soit par le biais de leur service CEP. La mutualisation des travaux de rénovation doit permettre quant à elle de disposer de compétences « suivi de travaux » mutualisées et de faciliter le passage à l'acte sur des travaux n'ayant « qu'un » intérêt énergétique.



La mise en place opérationnelle de ce nouveau service est prévue pour 2023.



► Interview d'Elodie FREFIELD, Banque des Territoires

L'intracting, un dispositif financier innovant au service des collectivités publiques

● #1 Qu'est-ce que l'intracting ?

Il s'agit d'un dispositif de financement de la Banque des Territoires, via une avance dédiée, d'actions d'efficacité énergétique présentant un temps de retour rapide. Pour le propriétaire, l'objectif est de réduire les coûts de fonctionnement et la facture énergétique de ses bâtiments. Les économies générées par la baisse des consommations énergétiques permettent de rembourser l'avance et de réinjecter les gains réalisés dans de nouvelles opérations, selon le principe d'une chaîne vertueuse.

● #2 Comment l'adapter pour les communes membres du SDE35 ?

Le travail conjoint du SDE 35 et de la Banque des Territoires va permettre de proposer aux collectivités locales une modalité de financement innovante de leurs investissements pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics. D'abord orientées en 2023 vers des rénovations légères financées par intracting avec un temps de retour sur investissement inférieur à 13 ans, les rénovations conduites à partir de 2024 seront plus importantes et mixeront un financement intracting et de l'emprunt bancaire.

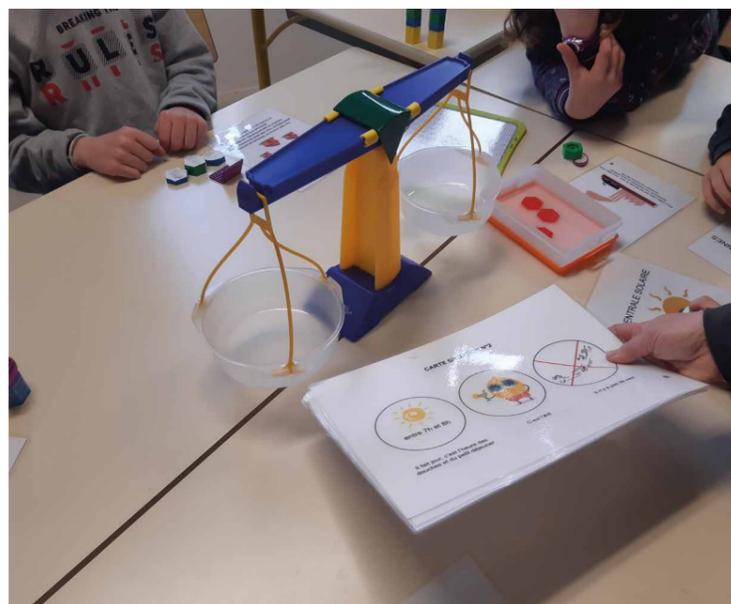
● #3 Quels objectifs visés ?

La démarche permettra de mutualiser et optimiser le financement pour les collectivités, participer à la lutte contre les fractures territoriales en accompagnant toutes les collectivités, et notamment les plus petites, et améliorer le confort dans les bâtiments publics.

► Le programme pédagogique pour les scolaires

Le SDE35 mène des actions de sensibilisation aux enjeux de l'énergie auprès du jeune public, sur les temps scolaires et extra-scolaires. Il propose depuis 4 ans un programme pédagogique qui s'adresse aux élèves du cycle 3 (CM1/CM2) autour de 4 thématiques phares, chacune abordée lors d'une séance de 2 heures :

- Enjeux et adaptations aux changements climatiques
- Sobriété énergétique
- Mobilités de demain
- Énergies renouvelables



Pour les animations extra-scolaires, une seule séance de 2 heures est prévue, avec une approche plus ludique.

Les interventions sont réalisées par des structures et associations locales spécialisées dans le domaine de l'énergie et de l'éducation à l'environnement.

En marge du programme pédagogique, le SDE35 propose également aux écoles un programme complémentaire destiné aux plus jeunes, de la maternelle au CE2, sur les économies d'énergie. Ce programme dénommé Watty est initié par la société Eco CO₂ et financé par EDF dans le cadre des CEE (certificat d'économie d'énergie).

Une convention annuelle permet de sensibiliser 18 classes sur 3 séances d'intervention avec une enveloppe annuelle de 6 500 euros, abondée à hauteur de 65 % par EDF.

► Bilan de l'année scolaire 2021-2022 :



8 associations partenaires dans ce projet



106 classes bénéficiaires



21 centres de loisirs bénéficiaires



331 séances d'animation réalisées



2 200 enfants bénéficiaires



Seulement **53 %** des demandes des écoles ont pu être satisfaites

► Renouvellement du marché et augmentation des crédits alloués



Nouveauté 2022 :
former les enseignants

4 séances de formation ont été réalisées au siège du SDE35, en mai 2022, auprès de 40 enseignants des écoles publiques. Elles font suite à la demande de l'Inspection Académique, partenaire du programme, de former les enseignants et leur fournir des mallettes pédagogiques afin qu'ils puissent eux-mêmes animer des séances avec leurs élèves.

Ces mallettes contiennent l'ensemble du matériel disponible pour réaliser des expériences scientifiques avec les élèves. Des fiches projets permettent aux enseignants d'être totalement autonomes dans la réalisation des futures séances. Elles circuleront dans chaque circonscription à la demande des écoles volontaires. Former les enseignants et les doter de matériel pédagogique adapté est un excellent moyen de démultiplier la sensibilisation des élèves aux enjeux de la transition énergétique. Ces formations seront renouvelées en 2023 et étendues aux enseignants des écoles privées : deux sessions seront proposées en septembre 2023, en partenariat avec la DDEC (Direction de l'Enseignement Catholique).

► Chiffres clés



4 modules de formation



80 enseignants des écoles publiques



96 % de satisfaction suite à la formation



19 mallettes pédagogiques distribuées en Ille-et-Vilaine (une par circonscription). Ces mallettes fournissent un matériel de base pour aborder les notions de transition énergétique avec leurs élèves : fiches explicatives de séance type, jeux de plateau, matériel pour réaliser des expériences scientifiques, etc.



1 padlet numérique qui reprend l'ensemble des fiches et matériels contenus dans la mallette pédagogique et propose en sus des ressources numériques (vidéo, podcast)

Afin de répondre à l'augmentation des demandes, le SDE35 a décidé d'augmenter de 40 % les crédits alloués à cette action.

L'année 2022 a vu également le renouvellement du marché public confiant aux associations la réalisation des animations. Le marché est désormais organisé en lots géographiques pour permettre aux associations lauréates de se positionner sur un secteur précis et mieux répartir les animations sur l'ensemble du département.

Mission 2

Améliorer l'efficacité énergétique

Des travaux sont engagés chaque année par le SDE35 sur le réseau de distribution électrique afin d'améliorer la qualité de l'énergie distribuée et assurer le renouvellement des ouvrages.

La promotion des mobilités alternatives au carburant fossile est un autre levier d'efficacité actionné par le SDE35 : bornes de recharge pour véhicules électriques, stations BioGaz, projets de stations hydrogène...

Les chiffres :



20,1 M€
investis sur le réseau électrique



65 000
charges réalisées par mois sur le réseau BEA - OuestCharge



4 stations BioGNV en services, 2 en travaux et 1 en étude



2 concessions gaz signées

Améliorer les performances du réseau électrique

L'enjeu principal consiste à renouveler les fils nus BT, posés avant les années 1970 qui sont les câbles les plus âgés du réseau. Depuis 2012, 1 752 km de réseau fil nu ont été déposés. En 2022, le réseau fil nu BT représente encore 11,5 % du réseau BT (contre 23,5 % en 2013) ce qui nécessite de poursuivre l'importante politique de renouvellement menée depuis plusieurs années par le SDE35. D'autres types de travaux sont également engagés sur le réseau concédé afin de participer à l'aménagement des communes d'Ille-et-Vilaine.

État des lieux des réseaux électriques en Ille-et-Vilaine

 **12 131 km** de réseaux HTA (moyenne tension)

 **14 608 km** de réseaux BT (basse tension) dont 1 680 km de réseaux fils nus BT



Typologie de travaux engagés

● Effacement

Quoi ? Opération consistant à enterrer les réseaux électriques ou à les poser sur la façade des bâtiments, en zone agglomérée

Quand ? À la demande des communes concernées

● Renforcement

Quoi ? Opération modifiant les ouvrages existants lors d'un accroissement de la demande en électricité, ou pour améliorer la qualité de services

Quand ? Suite à des plaintes de chute de tension ou en accompagnement d'autres travaux

● Extension

Quoi ? Opération demandée par un nouveau consommateur final nécessitant une nouvelle infrastructure. On intègre l'extension et le branchement comme des opérations de raccordement.

Quand ? Selon les demandes émanant de tiers

● Sécurisation

Quoi ? Opération pour résorber les fils nus et améliorer la performance du réseau

Quand ? Opération décidée par le SDE35 en coordination avec Enedis

● Lotissement

Quoi ? Opération visant à viabiliser les nouveaux lotissements

Quand ? Opération demandée par les aménageurs

Bilan 2022

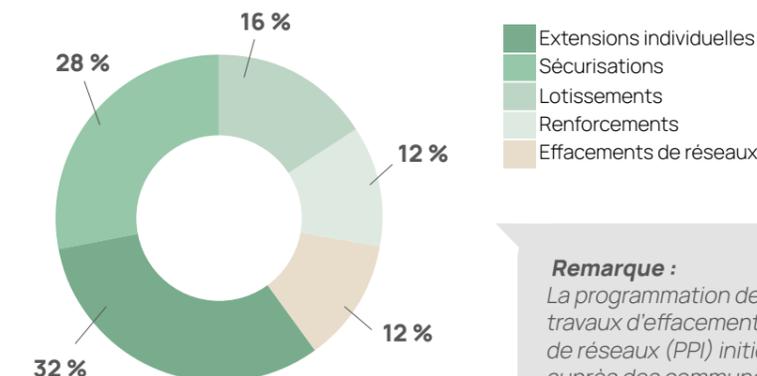
● Nombre d'opérations 2022

 **706** études détaillées commandées en 2022

 **555** opérations mises en service en 2022 dont

-  **65** effacements
-  **68** renforcements
-  **179** extensions
-  **154** sécurisations
-  **89** lotissements

● Nombre d'opérations mises en service en 2022



Remarque :
La programmation des travaux d'effacements de réseaux (PPI) initiée auprès des communes devrait limiter le nombre d'études demandées par les communes et qui ne débouchent pas sur des travaux et surtout permettre d'anticiper les besoins pour mieux y répondre.

Investissement sur le réseau électrique

En 2022, le SDE35 a investi 20,1 millions d'euros sur le réseau électrique, dont :

Effacements de réseaux	5,5 millions d'euros
Extensions individuelles	2,4 millions d'euros
Renforcements	5,4 millions d'euros
Sécurisations	3,6 millions d'euros
Lotissements	3,2 millions d'euros



Soutenir les entreprises de travaux face à la crise des matières premières

La forte hausse du coût des matières premières en 2022 impacte de plein fouet les marges des entreprises avec qui le SDE35 travaille. Afin d'atténuer ces effets et pérenniser les emplois, le SDE35 a proposé à toutes les entreprises titulaires de marchés de travaux de conventionner individuellement pour leur verser une somme forfaitaire de compensation.

Basée sur l'indice TP12, la convention prévoit une compensation trimestrielle, en lieu et place de la révision annuelle, afin de prendre en compte l'imprévision de l'évolution des prix dans les commandes passées. Cette mesure a coûté près de 850 000 € au SDE35.

Période	Période 1 01/04/2022 au 30/06/2022	Période 2 01/07/2022 au 30/09/2022	Période 3 01/10/2022 au 31/12/2022
Taux de révision indice TP12a	4,03%	6,40%	5,80%
Montant total compensation forfaitaire	221 398 euros	366 648 euros	253 332 euros

► Renouvellement du marché de travaux et d'éclairage public

Le SDE35 a renouvelé fin 2022 ses marchés de travaux qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023 pour une période de 4 ans. 8 entreprises ou groupements d'entreprises locales, couvrant l'ensemble du département, ont été retenus. Au total, ces marchés représentent plus de 80 millions d'euros. Pour ces nouveaux marchés, le SDE35 a renforcé ses critères environnementaux et d'insertion afin de favoriser les entreprises ayant engagé une démarche environnementale et responsable. Le montant élevé de ces marchés publics témoigne du rôle significatif du SDE35 en tant qu'acteur économique sur le bassin d'emploi d'Ille-et-Vilaine. Il contribue au développement du tissu économique local en soutenant les entreprises du bâtiment et en créant des emplois non délocalisables dans le secteur du BTP : environ 300 emplois équivalent temps plein. À cela s'ajoutent, des effets indirects positifs pour de nombreux fournisseurs de matériels (éclairage public, transformateurs, etc.) et de services (contrôle qualité).



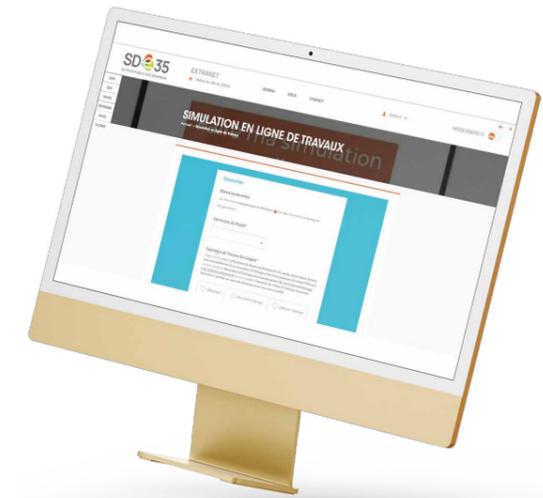
► Un nouveau marché de fourniture de poste de transformation

La pénurie de matière première et les tensions en cours sur la fourniture des transformateurs HTA-BT ont amené le SDE35 à envisager la mise en place d'un marché de fourniture de poste HTA-BT. Les délais de livraison sont en effet en constante augmentation (près d'un an), impactant fortement la durée de raccordement des opérations nécessitant la pose d'un nouveau poste de transformation. Une étude de faisabilité engagée en 2021 a confirmé les bénéfices d'une internalisation de cet achat qui permettra de mieux maîtriser les délais de fourniture des postes en optimisant les commandes, et ainsi de réduire l'impact des délais sur les opérations d'aménagement en attente. Le marché a été notifié en décembre 2022.

►► Mieux maîtriser les délais de fourniture des postes

► Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) effacements de réseaux : accompagner les communes pour planifier l'aménagement de leurs territoires

Cet outil de programmation répond à une logique de pilotage : programmer pour planifier les travaux, dans le temps et par phase. La commune se positionne sur une estimation financière des coûts et aides disponibles par le SDE35, au regard de sa capacité financière et de ses choix d'investissement. Chaque année, le SDE35 sollicite les communes afin de mettre à jour le PPI de l'année n+2. Ce programme de l'année n+2 est alors arbitré et validé par les élus du Syndicat chaque fin d'année. La démarche a été initiée dès 2021 et s'est prolongée en 2022 pour recueillir les projets d'effacement de réseaux sur la période 2023/2028. Le programme 2024 validé d'effacements de réseaux prévoit la réalisation de 106 opérations.



Un outil de simulation financière en ligne permet aux communes d'évaluer le coût de leurs travaux d'effacement et de rénovation en prenant en compte les aides accordées par le syndicat. Cet outil est accessible sur l'extranet des communes via le site internet du SDE35.

► Focus sur...

Les Portes du Coglais • Effacement de réseaux de l'îlot des petites cours - rue Saint Germain



● Données patrimoniales générales :

Nombre d'habitants : 2 319 habitants

● Montant financier :

Montant global : 79 060 € (HT)

Subvention SDE35 (hors Télécom) : 48 600 €

● Données techniques :

Travaux réalisés :

Linéaire de réseau aérien déposé : 104 ml

Linéaire de réseau souterrain construit : 188 ml

Nombre de branchements repris : 13

Nombre de candélabres posés (LED) : 11

Promouvoir et développer la mobilité électrique

En 2022, la part de marché des véhicules électriques (véhicules 100 % électriques et véhicules hybrides rechargeables) sur l'ensemble du parc automobile est estimée à 1,3 % soit 244 863 véhicules électrifiés sur un parc total de 38,7 millions de véhicules particuliers. Néanmoins, si on prend en compte les voitures immatriculées en 2022, alors cette part de marché passe à 20 % : 1 voiture immatriculée sur 5 est aujourd'hui électrique !

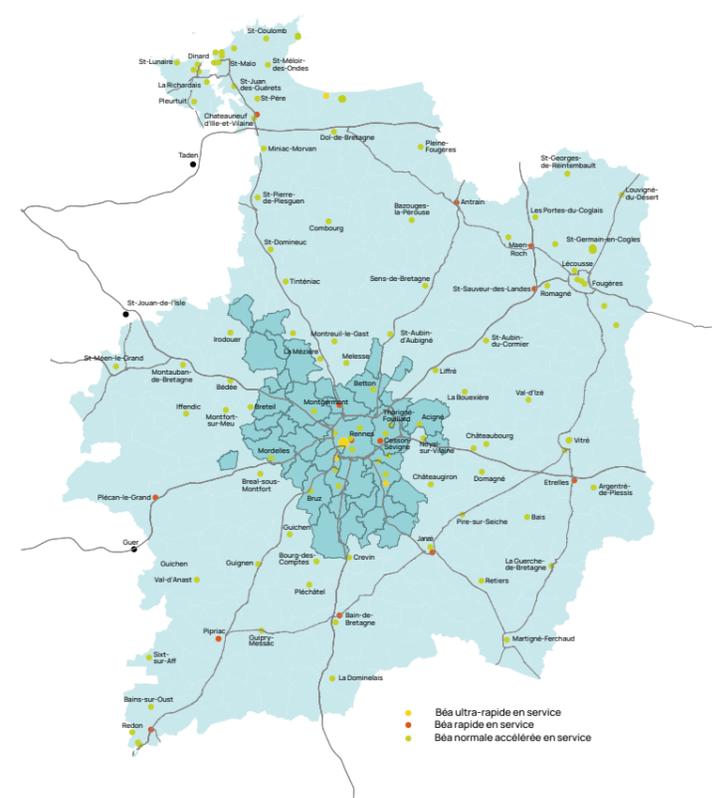
Cette augmentation s'est accompagnée de l'implantation de nouveaux points de charge sur le territoire. En Ille-et-Vilaine, le SDE35 déploie et exploite depuis 6 ans un réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques : le réseau « Béa/Ouest Charge ». Il offre 244 points de charges répartis sur 122 sites disponibles aux utilisateurs 7j/7 et 24h/24. Une offre privée de 240 points de charges (grande surface, stations essences, parking en ouvrage...) vient compléter ce réseau. Nouvelle année record pour la mobilité électrique en Ille-et-Vilaine : le réseau a cumulé près de 65 000 charges en 2022, la fréquentation a ainsi progressé de 82 % sur un an ! Près de 50 GWh d'énergie renouvelable délivrée par les bornes Béa/Ouest Charge.

► Un réseau public couvrant tout le territoire

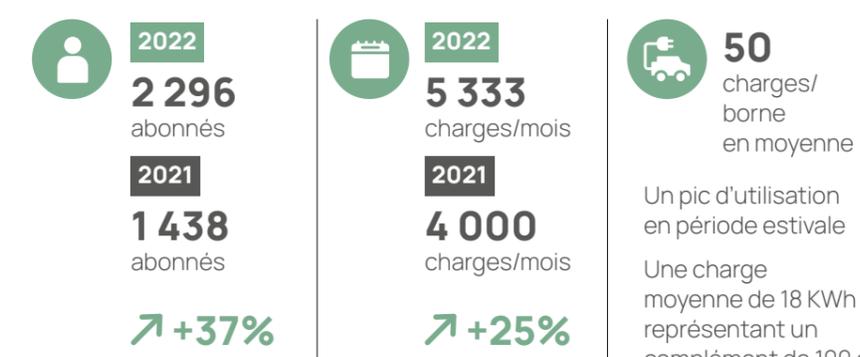
Un maillage territorial renforcé : 11 nouveaux sites en 2022 : Saint-Malo (Canada et Rochebonne) ; Fougères (Nançon, Rue de la Forêt) ; Vern-sur-Seiche ; Chantepie ; Chartres-de-Bretagne ; Pacé ; Rennes Magenta ; Cucillé ; Saint-Jacques-de-la-Lande.

Une offre qui se diversifie : Wallbox sur aire de covoiturage ; IRVE ultra-rapide et Hub de recharge le long des grands axes de circulation.

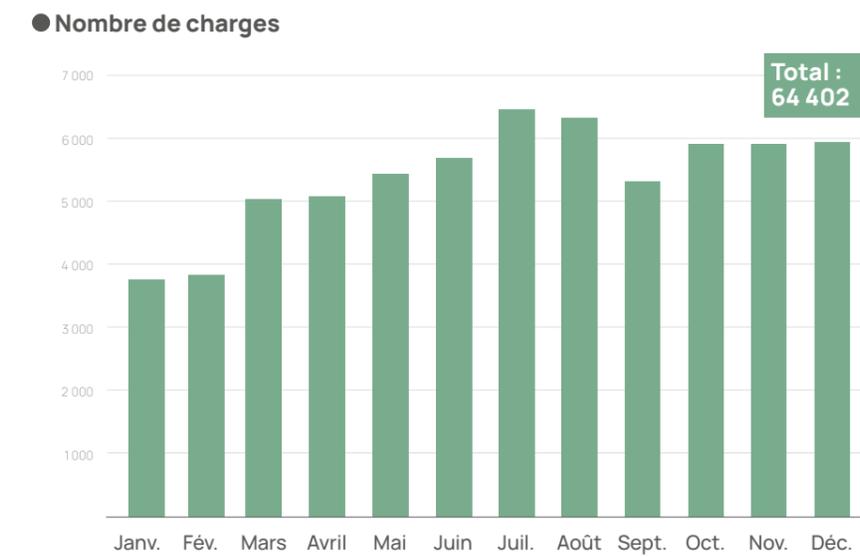
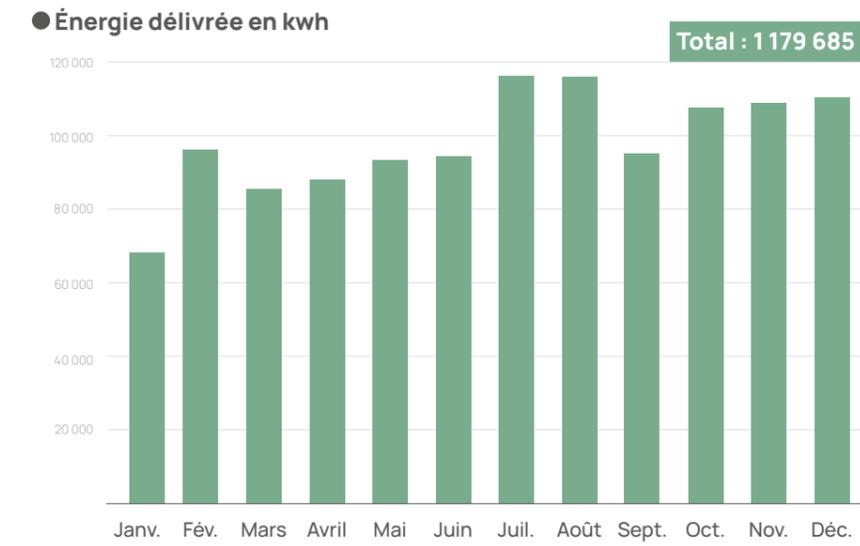
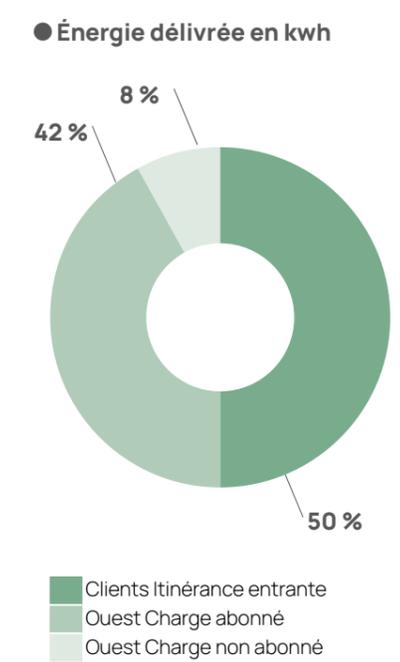
► Les bornes Béa/Ouest Charge en 2022



► Utilisation du réseau BEA – Ouest Charge



► Répartition des charges par type d'utilisateur



► Un niveau d'utilisation inégal sur le département

Les 10 bornes les plus utilisées réalisent plus de 100 recharges par mois, mais un quart du parc réalise moins de 10 charges par mois. Cette différence de performance s'explique par la volonté du SDE35 de doter l'ensemble du territoire de points de charge, rural comme urbain, afin de garantir aux usagers une égalité d'accès à ce service en tout point du département.

► Perspectives 2023

► Focus sur...

Le SDIRVE - Schéma de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables

● Quézako ?

Document de programmation créé par la loi LOM du 26 décembre 2019, il s'agit de la feuille de route prospective du besoin en offre de recharge en Ille et Vilaine, par commune et par type d'installation (lente / accélérée / rapide / ultra-rapide). Le travail a été mené en concertation avec les territoires et les acteurs privés, en partenariat avec le CEREMA et Enedis.

● Les objectifs

Le SDIRVE fixe un besoin de développement de 1 684 points de charge supplémentaires (840 bornes) d'ici 2025 au vu des tendances de développement de la mobilité électrique. Le SDE35 en tant qu'acteur public joue un rôle de déclencheur pour impulser et soutenir la dynamique mais n'a pas vocation à prendre en charge l'ensemble de ces points de charge qui vont être installés par des opérateurs privés.

● Le planning

En 2022, le SDE35 a réalisé un diagnostic et des projections qui ont ensuite été présentés aux 18 EPCI du département dans le cadre d'échanges bilatéraux, ainsi que lors de la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (juin 2022). Ces échanges ont permis au CEREMA de finaliser le document et de déposer le projet de SDIRVE en préfecture en juillet 2022. Ce projet a été approuvé définitivement par le comité syndical en décembre 2022, suite à la validation sans réserve du document par les services de la préfecture.

● Les engagements

Le SDE35 s'engage dès 2023 sur 43 projets en milieu rural, lauréats du programme Facé (Fonds d'amortissement des charges d'électrification) en 2022, sur l'accompagnement des projets de stations en milieu urbain (Redon, Dinard, Saint Malo et Rennes Métropole).



► Amélioration des performances

Près de 99 % des bornes Bea-Ouest Charge ont un taux de disponibilité satisfaisant en 2022 selon les critères de l'AFIREV, ce qui en fait un des réseaux les plus performants de France. Néanmoins, la vigilance sur la maintenance doit se poursuivre car c'est l'attente n°1 des usagers.

En 2022, le service d'assistance en ligne a reçu 4 000 appels, dont 400 ont nécessité une intervention terrain. Les principaux dysfonctionnements sont liés à des disjonctions lors de charges simultanées de deux véhicules, et à des pertes de communication.

► Nouveau marché, nouvelle organisation

Suite aux difficultés rencontrées dans le marché actuel, un important travail de réorganisation et de refonte des marchés relatifs aux IRVE a été réalisé. La nouvelle organisation comprend :

- Un marché de supervision et d'exploitation commerciale, porté par le groupement de commandes Ouest-Charge composé du SDEF (coordinateur), de Brest Métropole Océane, du SDE22, du SDE35, du SYDELA et du SIEML,
- Un marché d'études, pose et maintenance opérationnelle des IRVE, porté par le SDE35 et rattaché au marché de travaux et de maintenance de l'éclairage public,
- Un marché de fourniture de bornes, pièces détachées et maintenance exclusive, en groupement avec le SDE22 et coordonné par le SDE35.

Les deux premiers marchés ont été notifiés au second semestre 2022 pour une bascule opérationnelle du service au 1^{er} avril 2023. Le marché de fourniture sera notifié au 1^{er} semestre 2023 afin de permettre la commande de nouveaux équipements pour le programme de déploiement 2023.



► Un bilan d'exploitation qui reste déficitaire

Malgré la hausse de la fréquentation, l'exploitation du service présente encore un déficit de l'ordre de 70 000 €. En 2023, les tarifs de charge seront augmentés afin de prendre en compte la hausse du prix de l'électricité et la hausse du coût du marché de maintenance.

► Arrivée de la première borne ultra-rapide

- Sur le parking relais Saint-Jacques-Gaîté à Rennes



► Interview de Nicolas CHAUVEAU, Responsable commercial à Groupe ABB

● #1 Comment votre entreprise se positionne sur le marché de la mobilité électrique ?

ABB a développé depuis 10 ans une activité IRVE (infrastructure de recharge pour véhicule électrique) via sa filiale ABB E-mobility pour concevoir, fabriquer et assurer la maintenance d'infrastructures de recharge allant de la petite wallbox à domicile jusqu'aux super chargeurs pour les bus à 600 kW. Si ABB travaille sur les différents segments du marché, il a toutefois acquis une réelle expertise sur la recharge rapide et ultra rapide en courant continu. Aujourd'hui en France, ABB a installé 3 000 chargeurs de 50kW et plus, soit environ 20% du parc national.

● #2 L'ultra rapide, c'est l'avenir de la recharge électrique ?

Je dirais davantage qu'il s'agit d'un maillon parmi toutes les solutions de recharge disponibles. Ce qui compte c'est avant tout l'usage. La recharge ultra-rapide va être dédiée aux stations de recharge ouvertes au public pour un trajet de réassurance pour récupérer son autonomie en moins de 20 minutes pour finir un trajet long ou bien pour un usage professionnel pour récupérer une autonomie rapidement entre deux RDV. C'est le cas d'une infirmière libérale qui se recharge entre deux visites à domicile, d'un VTC, etc. Il faut ajouter qu'aujourd'hui tous les véhicules ne sont pas adaptés à charger une puissance au-delà de 50 kW. Toutefois, les véhicules de demain, eux, prévoient une capacité de recharge jusqu'à 200 kW et c'est pourquoi la recharge ultrarapide ouvre des perspectives intéressantes !

● #3 Quels sont les enjeux liés à la recharge ultra-rapide en Bretagne ?

La Bretagne est un territoire un peu sous équipé en termes de chargeurs rapides et ultra rapides. N'ayant pas de réseaux autoroutiers il n'y a pas d'obligations légales pour les pétroliers d'équiper les aires de service d'infrastructure de recharge. Par ailleurs, la Bretagne est plus un territoire à destination en bout de parcours qu'un lieu de passage ou de transit. L'enjeu est de pouvoir proposer à des endroits stratégiques des infrastructures de recharge adaptées aux usages. La première borne ultra-rapide du réseau Béa/Ouest charge répond à ces besoins. Elle est installée sur un parking relais à proximité du métro dans une zone de dépose minute. Après 3 mois de mise en service, le taux de recharge est encourageant et a surtout permis d'économiser plus de 1,6 tonnes de CO₂ !

Développer et soutenir la mobilité bio-gaz

À fin novembre 2022, environ 33 500 véhicules roulaient au GNV (Gaz Naturel Véhicule) en France. C'est sur le marché des véhicules lourds que la dynamique est la plus forte.

Pour le marché du transport de voyageurs, le GNV est devenu la première alternative au diesel avec près de la moitié des immatriculations de bus dans l'Hexagone en 2022. La construction de nouvelles stations publiques et la pression des métropoles sur la qualité de l'air devrait conforter la place du GNV.

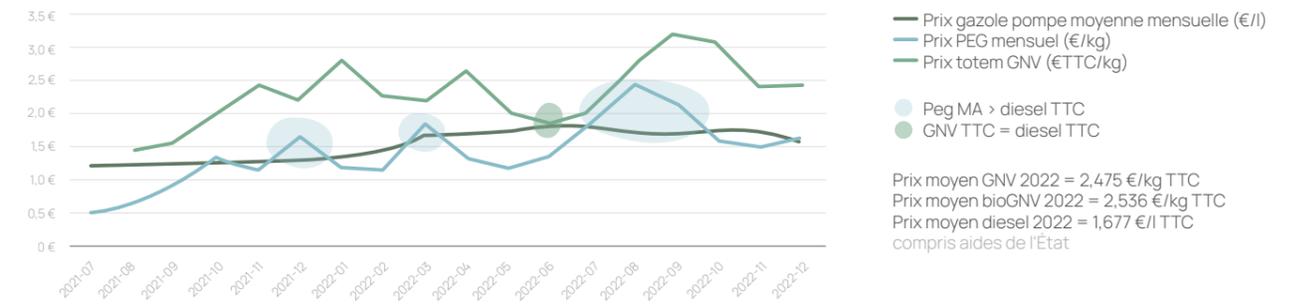
Si le SDE35 s'engage sur le GNV c'est qu'il agit également pour soutenir la filière du gaz vert avec 4 projets de méthanisation accompagnés par Energ'IV. Le lien avec la méthanisation permet de créer un écosystème de production et d'utilisation d'un carburant vert produit localement.

La présence du SDE35 sur toute la chaîne de valeur lui permet d'envisager à terme une distribution en circuit-court du biogaz local.

Les infrastructures le permettent mais il reste à lever des freins administratifs et économiques.



● Prix à la pompe depuis ouverture des stations



▶ Investir dans le biogaz aujourd'hui pour décarboner demain les transports de personnes et de marchandises

● Prix bio GNV au 1^{er} juin 2023 sur nos stations (€/TTC)

Type de carburant	€c HT/kg	€ TTC/kg
GNV	1,396	1,675
BioGNV	1,500	1,799
Mixte	1,449	1,738

▶ BMGNV, un réseau qui s'étoffe

Pour accompagner la filière GNV, un projet régional Bretagne Mobilité GNV (BMGNV) a été initié par les 4 syndicats d'énergie bretons et vise au déploiement de 18 stations d'avitaillement et à la conversion de 180 poids-lourds au gaz naturel.

En 2022, 2 nouvelles stations portées par Bretagne Mobilité GNV35 ont été mises en service (Montgermont et Miniac-Morvan).

● Les stations du réseau Bretagne Mobilité GNV



● Stations qui ouvriront en 2023 ● Stations en phase d'étude ● Stations ouvertes

*Le bioGNV délivré est certifié Produit en Bretagne



▶ Hausse du prix du gaz et avenir du bioGNV

L'année 2022 a prouvé que le marché gazier était très sensible aux événements internationaux. Le prix de la molécule de gaz s'est envolé et a entraîné des répercussions importantes à la pompe. Faute d'accompagnement de l'État, le prix du GNV s'est ainsi retrouvé largement au-dessus du prix du diesel ce qui a découragé les transporteurs à convertir leur flotte au GNV.

Malgré ce contexte défavorable au GNV, le SDE35 a poursuivi sa politique d'investissement : investir dans le biogaz aujourd'hui pour décarboner demain les transports de personnes et de marchandises.

Le SDE35, avec les autres syndicats d'énergie bretons, ont sollicité l'État afin d'accompagner la filière et assurer la pérennité du bioGNV dans le mix énergétique du transport routier de demain. Leur demande : décorrélérer le prix du bio-GNV du prix du marché européen du gaz, au vu de sa contribution très opérationnelle à la décarbonation du transport de personnes et de marchandises. Si l'État semble prêt à écouter la Filière, il doit concrétiser son appui en donnant des perspectives durables sur le prix du biogaz.

► Perspectives 2023

- Deux nouvelles stations mises en service à Chartres-de-Bretagne et Saint-Malo. Les études de faisabilité sur Fougères et Redon se poursuivent et la décision d'investissement à Liffré dépendra des engagements de volumes des entreprises et collectivités situées à proximité.
- Un prix fixe et concurrentiel obtenu de mai à décembre 2023 grâce à une période d'accalmie des marchés gaziers
- Une étude de faisabilité de circuit court du bioGaz entre méthanisations, dont celles où Energ'iv est engagé, et BMGNV35
- Vers des stations multi-énergies. Sur l'exemple de la station développée par le SYDEV à la Roche-sur-Yon, le SDE35 souhaite proposer à Chartres-de-Bretagne et Saint-Malo des stations où plusieurs sources d'énergie seront disponibles : GNV, électricité haute puissance et hydrogène vert.

►► Un de nos objectifs est de réduire l'impact environnemental



► Bilan 2022 du réseau BMGNV35

Les objectifs de vente fixés lors des décisions d'investissement n'ont pas été atteints en 2022 du fait du prix du gaz. La crise a stoppé les investissements de la majorité des transporteurs de marchandises pourtant bien présents dans les secteurs d'implantation.

La station de Tinténac est la plus sollicitée grâce au contrat signé avec Biocoop dont la plateforme logistique est à proximité immédiate de la station.



4 stations en service



300 tonnes de GNC-BioGNC vendues



98 % de bioGNV distribué



1 070 000 km parcourus par des camions et des bus avec le GNV distribué



► Interview de François HERVIAUX, PDG de Linévia

● #1 La démarche RSE inscrite dans l'ADN de Linévia ?

Linévia c'est le nouveau nom depuis 2009 d'une entreprise bretonne de transports de voyageurs, qui à l'origine s'appelait voyages Herviaux et qui a été créée par notre grand-père en 1934. Nous en sommes à la 3^{ème} génération, et je dirige l'entreprise familiale avec mes deux autres frères, Christophe et Julien. Nous comptons désormais près de 250 collaborateurs, avec une flotte de 225 cars dont 30 cars qui roulent au bioGNV. La démarche de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) a été enclenchée en 2020 bien que des actions aient déjà été menées avant cette date. En tant que transporteur, un de nos objectifs est de réduire l'impact environnemental lié à notre activité et plus particulièrement de réduire nos émissions de carbone. Nous sommes labellisés « Objectif CO₂ » depuis 2021.

● #2 Pourquoi avoir fait le choix du BioGNV ?

Le BioGNV est une énergie renouvelable disponible dès aujourd'hui. On considère qu'il est urgent d'agir pour diminuer notre empreinte carbone, il ne faut pas reporter à demain en attendant une énergie qui n'est pas encore disponible. C'est pour moi le biais actuel avec l'hydrogène.

Le BioGNV est une énergie locale et circulaire : un Produit Intérieur Breton ! Produit grâce à la biomasse, le BioGNV est distribué dans la station Energ'iv juste à côté de notre dépôt. Il s'agit bien là d'une économie circulaire décarbonée.

● #3 Engagement personnel versus stratégie business ?

Faire rouler nos autocars avec une énergie renouvelable, je m'en préoccupe depuis 2003. Je m'étais intéressé à l'époque à l'huile végétale dans les moteurs. Avec le BioGNV, je suis en phase avec mes inspirations. Question business, l'intérêt pour nous est d'aider la filière BioGNV à se développer (c'est un de nos engagements BreizhCop) et de bénéficier de stations à proximité de nos dépôts, permettant à nos conducteurs de faire le plein simplement. L'objectif est de créer un collectif territorial : les transporteurs s'engagent, les territoires tel qu'Energ'iv dynamisent le secteur en développant des stations GNV. Chacun doit contribuer au développement de la filière. C'est pourquoi Linévia veut s'inscrire en tant qu'actionnaire dans les stations à proximité de ses dépôts. Cela permet de graver dans le marbre notre engagement et cela encourage les autres transporteurs à convertir leur flotte.

● #4 Des freins à lever ?

J'ai des confrères qui étaient intéressés par le BioGNV et qui maintenant ont des doutes car on leur a dit que l'Union Européenne allait privilégier l'électrique et l'hydrogène pour les poids lourds. Le problème est la confusion instaurée par l'Union Européenne, cette dernière annonce la fin des moteurs thermiques pour 2030 donc la fin du BioGNV. J'y vois le lobbying de la filière hydrogène, une énergie que l'on veut inciter à tout prix, comme si elle pouvait à elle seule compenser tous les millions de super tankers nécessaires qui nous alimentent tous les jours ! Le risque serait que la filière hydrogène accapare le BioGNV pour produire du H₂ par Vaporeformage, alors que les moteurs BioGNV fonctionnent très bien et de manière efficiente. Chez Linévia, nous pensons qu'il faut préserver le bouquet énergétique sans imposer une seule source d'énergie. L'Hydrogène et l'électricité seront certainement pertinents pour certaines de nos activités mais le BioGNV y répond aussi. En Bretagne, terre agricole, le BioGNV peut permettre à des agriculteurs de survivre en se structurant et diversifiant leurs productions. Il faut donc reprendre le bâton de pèlerin et reconvaincre...

►► Les territoires tel qu'Energ'iv dynamisent le secteur en développant des stations GNV

Mission 3

Développer les énergies renouvelables

L'une des causes de la crise énergétique réside dans le manque de capacités de production en France, et plus particulièrement en Bretagne. Il est essentiel de rattraper le retard pris pour assurer la production de tout ou partie de nos besoins énergétiques, autant en électricité qu'en gaz ou en chaleur renouvelable. Energ'IV s'y atèle depuis 4 ans avec succès en regroupant les forces vives, acteurs publics et privés mais aussi en y associant les citoyens d'Ille-et-Vilaine !

Les chiffres :



24
Gwh produits



51
millions d'euros
d'investissement
générés



63
centrales
photovoltaïques
en développement



6
collectifs citoyens
accompagnés

Assurer le développement d'Énerg'iV

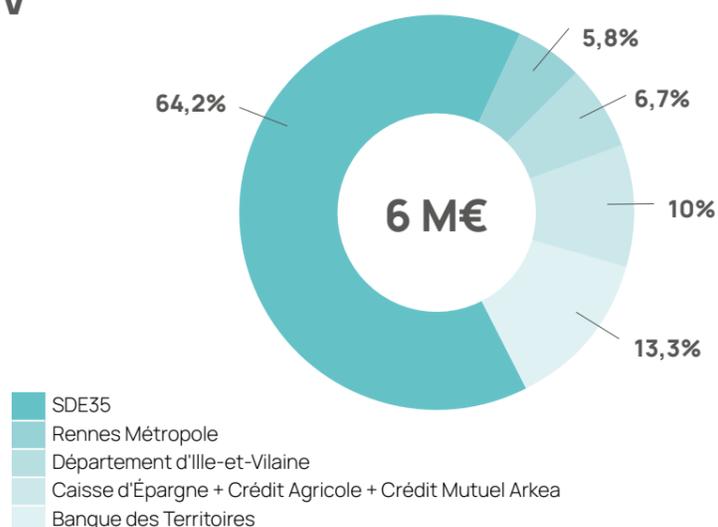


► Les actionnaires d'Énerg'iV

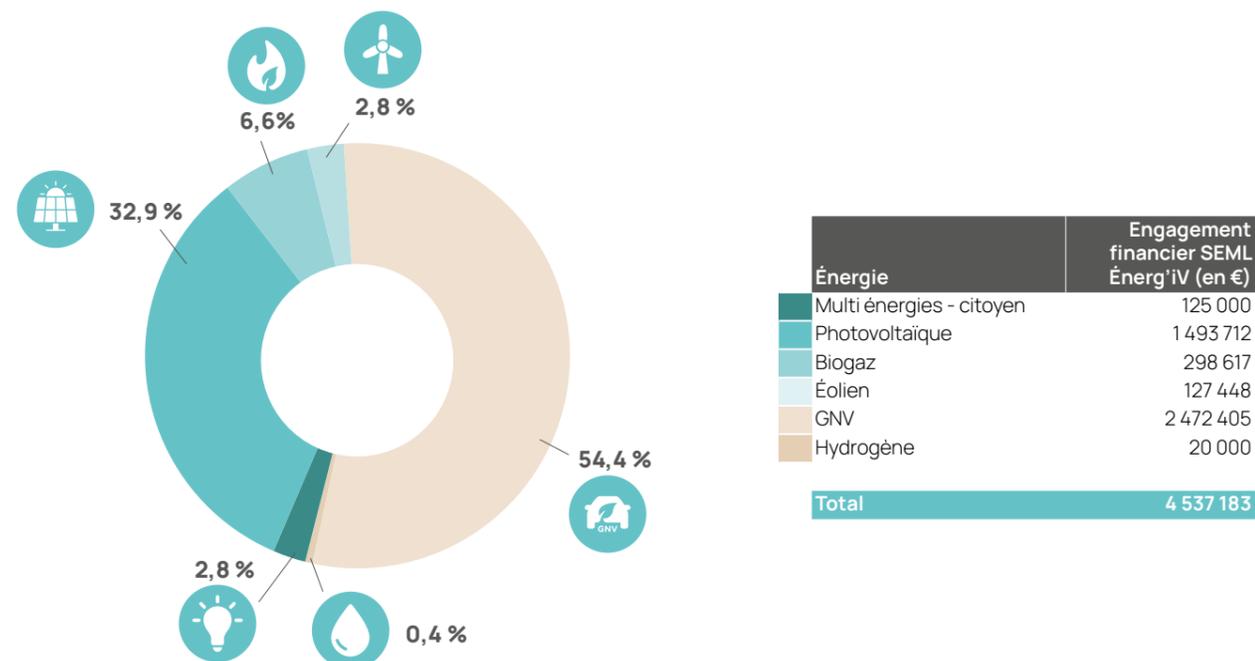
Énerg'iV a été fondée par trois grands acteurs publics de la transition énergétique en Ile-et-Vilaine que sont le SDE35, le Conseil Départemental d'Ile-et-Vilaine et Rennes Métropole.

Ils ont souhaité ensemble :

- disposer d'un outil commun dédié à la production d'énergie renouvelable ;
- s'associer avec la Banque des Territoires et des partenaires bancaires que sont la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel Arkea.



► Part de chaque énergie dans l'engagement financier de la SEML Énerg'iV dans des filiales



L'énergie renouvelable

En 2022, Energ'iV a poursuivi la concrétisation de son activité de producteur local et indépendant d'énergie renouvelable avec la mise en service de plusieurs centrales photovoltaïques en toiture et en parking.

► Choix stratégiques mis en œuvre par Energ'iV :

- Création d'une équipe technique dédiée au photovoltaïque au sein d'Énerg'iV : 5 ETP en 2022
- Réalisation en direct des projets photovoltaïques toiture en tiers investissement : 2 MWc et 15 projets par an
- Création de sociétés dédiées pour les projets de plus de 1 million d'euros et pour permettre l'implication des territoires et/ou citoyens
- Entrée au capital de Sociétés Citoyennes pour démultiplier l'action, sensibiliser aux énergies renouvelables et favoriser l'implication des habitants

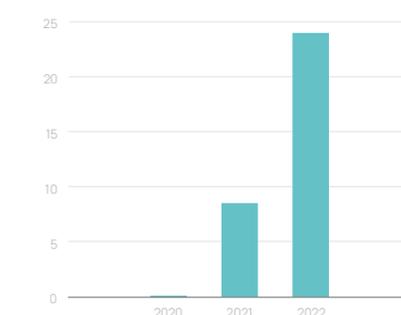


24 GWh

Total de l'énergie solaire produite en 2022

► Bilan de la production en 3 ans (2020/2022)

Objectif de production en 2025 : 120 GWh



► Production photovoltaïque par type de projets

Type de projets solaires	Portage	Nombre sites	Puissance estimée	Production
Photovoltaïque toiture	Directement par Energ'iV	13 centrales en service	1,3 MWc	750 MWh
		18 nouveaux projets	2,6 MWc	
		12 marchés subséquents notifiés	1,7 MWc	
Photovoltaïque ombrière	Breti Sun Park, filiale d'Énerg'iV et See You Sun	4 centrales en service	0,4 MWc	295 MWh
Projets multi-mégawatt/grandes centrales	Sociétés de projets filiale d'Énerg'iV	EPV1 (100% Energ'iV)	2,11 MWc	2 074 MWh
		EPV2 (100% Energ'iV)	4,87 MWc	5 734 MWh
		Marc Énergies (Énerg'iV, IEL, Marc SA)	15,16 MWc	17 895 MWh
Projets expérimentaux (boucle d'autoconsommation)		Langouët	14 KWc	34,7 MWh
		Melesse	90 KWc	

► Perspectives 2023

Energ'iv continuera en 2023 sa politique de prises de participation dans des projets de centrales solaires au sol en collaboration étroite avec les communes concernées. Afin de poursuivre ce rythme d'investissement, Energ'iv programme une augmentation de capital auquel le SDE35, actionnaire majoritaire, sera amené à participer. Energ'iv poursuivra les mises en service d'installation, dont deux unités de méthanisation, et organisera les activités de maintenance et d'exploitation associées.

► Favoriser l'implication citoyenne dans les projets éoliens

Energ'iv a développé avec ses partenaires locaux, tel que Taranis, une méthodologie d'accompagnement spécifique qui repose sur la concertation et l'implication citoyenne.

Elle repose sur un éventail d'actions dont :

- Formation des conseils municipaux aux enjeux du développement éolien
- Accompagnement des conseils municipaux à la sélection d'un développeur
- Rédaction de charte locale de l'éolien
- Réalisation d'enquêtes porte-à-porte pour mesurer le niveau d'acceptation et proposer aux riverains de s'impliquer
- Réalisation d'ateliers citoyens : Vrai-faux de l'éolien, présentation du projet, des acteurs du financement citoyen
- Réalisation d'événements conviviaux : tribunal de l'éolien, films documentaires...
- Mise en place d'un Comité Local de Suivi et d'un Jury Citoyen par projet



● Les projets éoliens accompagnés en 2022 :

- Saint-Ganton
- Grand-Fougeray
- Lanrigan
- Bazouges-la-Pérouse
- Irodouër
- Ercé-en-Lamée
- Acigné



► Interview de Kristelle JUILLET, Adjointe à l'Assainissement, l'Environnement et la Transition écologique, Val d'Anast

● #1 Quel est votre projet ?

Des zones favorables au développement d'un projet éolien existent sur la commune et des développeurs privés nous ont contactés.

Un comité consultatif « cadre de vie et développement durable » a été créé en début de mandat composé de citoyens et d'élus : la réflexion d'un projet éolien s'est faite dans le comité pour que les citoyens soient impliqués et pour éviter un projet déconnecté du territoire.

● #2 Pourquoi avoir fait appel à Energ'iv ?

Nous avons souhaité être accompagné par Energ'iv dès l'émergence du projet afin de nous aider à bâtir un cadre concerté, cohérent avec le territoire et impliquant les citoyens. Le préalable a été l'élaboration puis l'adoption d'une charte éolienne par le Conseil Municipal le 11 juillet 2022. C'est notre feuille de route pour avancer sur le projet qui pose le cadre de référence.

Faire appel à Energ'iv, c'est bénéficier d'une expertise et de compétences techniques, administratives et financières qui sont clés pour mener à bien un projet éolien sur notre territoire.

Soutenir des projets d'énergies renouvelables (hors Energ'iv)

► Focus sur...

Le rôle du Générateur



En 2022, le SDE35 a renforcé son accompagnement auprès des territoires pour le développement des énergies renouvelables par la mise en place du nouveau réseau "les générateurs".

● Quoi ?

Un réseau régional d'appui, d'animation et de conseil au service des collectivités pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques

● Comment ?

Des conseils gratuits, neutres et indépendants en amont

● Qui ?

Les Générateurs sont salariés des SDE, de Brest Métropole, de Breizh ALEC et d'Atlansun et sont co-financés par l'ADEME et la Région

● Pour qui ?

- Les collectivités démarchées par des opérateurs privés
- Les collectivités (commune, communauté de communes, communauté d'agglomération, pôle d'équilibre territorial et rural...) qui souhaitent valoriser le potentiel éolien et photovoltaïque de leur territoire (foncier public ou privé)

● Et après ?

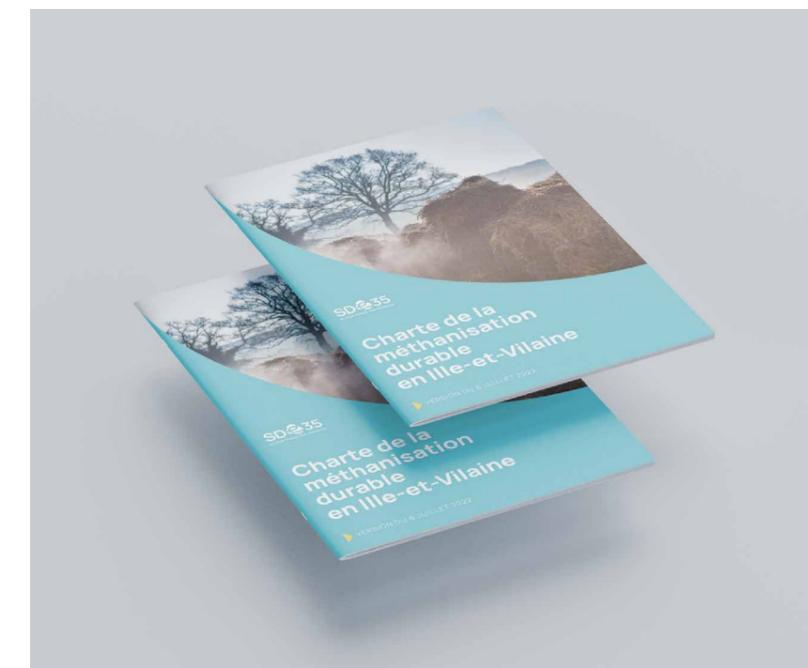
Les Générateurs font le lien avec les réseaux d'ingénierie existants pour apporter une réponse opérationnelle à chaque situation. Ils peuvent aider les communes à se lancer seules ou faire émerger des partenariats avec Energ'iv et les coopératives citoyennes.

► La charte de la méthanisation durable

En 2022 le SDE35 a souhaité s'impliquer sur le sujet de la méthanisation et a confié à la SEML Energ'iv une mission pour la rédaction d'une Charte de la méthanisation durable. Cette charte a été approuvée par les élus du SDE35 en juillet 2022.

L'objectif de ce document est de proposer un cadre de développement alliant durabilité du mix énergétique et durabilité de l'agriculture. Elle servira de document de référence au SDE35 et à Energ'iv mais tout un chacun peut se l'approprier, notamment les acteurs du territoire, publics comme privés.

Elle repose sur 5 piliers que sont l'environnement, l'agriculture, la transparence, l'ancrage local et la valorisation des déchets. Sa mise en œuvre se veut concrète : une grille d'évaluation permet de noter le projet sur 20 et donne les axes d'amélioration du projet. Les porteurs adhérant à la démarche inscrivent cette charte dans le pacte d'actionnaire, les engageant dans le développement et l'exploitation de la société.



Accompagner le développement de boucles d'autoconsommation

► Suivi du projet de Langouët

Le projet de Langouët est la première boucle d'autoconsommation collective en Bretagne menée directement par et avec les habitants. Cette boucle énergétique locale produit une énergie directement consommée par la Mairie et l'école de Langouët. Le surplus non consommé est distribué en circuit court à une dizaine de riverains, regroupés dans l'association Solai Lann Coat.



► Une nouvelle boucle d'autoconsommation à Melesse



Puissance :
87 KWc



Énergie produite/an :
90 MWh/an

Ce projet est issu d'une attente forte et ancienne de la Mairie de Melesse qui voulait que le projet d'habitat collectif Phoebus, confié à Cap Accession, soit un modèle de transition énergétique.

235 panneaux photovoltaïques ont été installés sur la toiture d'une résidence de 51 logements pour une consommation directe par les résidents, les habitants et les commerçants dans un rayon de 2 km.

Energ'iv a accompagné la maîtrise d'œuvre dès le démarrage de l'opération afin de faciliter l'intégration du photovoltaïque dans le bâtiment. Energ'iv a assuré la construction et va exploiter la centrale durant 20 à 30 ans. Le recrutement des futurs consommateurs a démarré en 2022 et se poursuivra en 2023.

► Chiffres clés



En 2022, le tracker photovoltaïque a produit
22,19 MWh

• **5,47 MWh** ont été directement autoconsommés par la Mairie et la cantine scolaire. La production a couvert **39 %** de la consommation du site.

• **9,39 MWh** ont été distribués localement à 9 consommateurs résidentiels et une exploitation agricole. La production a couvert en moyenne **15,1 %** des besoins électriques des consommateurs.

• **7,33 MWh** ont été revendus à Enercoop.

Développer et accompagner les réseaux de chaleur

► Vers une nouvelle compétence du SDE35

Conformément à ses statuts, le SDE35 peut être amené à accompagner des projets de réseau de chaleur à la demande de communes ou d'EPCI (après transfert de cette compétence optionnelle). Le SDE35 est également compétent pour accompagner les EPCI dans la mise en œuvre de leur PCAET, notamment sur le développement des Énergies Renouvelables. Dans ce cadre, début 2021, le SDE35 a répondu à la sollicitation du Pays de Rennes afin d'assurer le portage de son second Contrat d'Objectif territorial de développement des énergies renouvelables Thermiques (COT) avec l'ADEME, dit fonds chaleur.

Le programme fonds chaleur territorialisé de l'ADEME vise à accompagner tous les acteurs du territoire (sauf les particuliers) à développer des énergies renouvelables thermiques : chaudière bois, solaire thermique, géothermie... En finançant du temps d'animation et d'assistance au montage technique des projets... Eux-mêmes subventionnés par les fonds chaleurs non territorialisés.

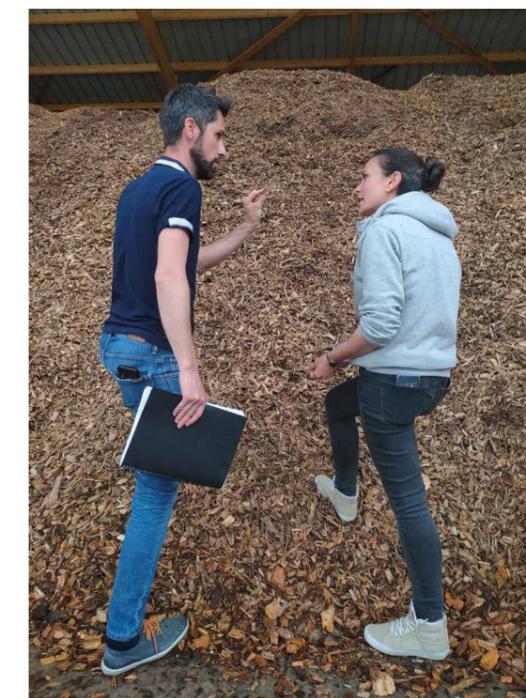


► Un premier réseau de chaleur à Fougères

En 2021, le SDE35 a participé à l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur, alimenté par une chaudière bois, menée par Fougères Habitat et l'hôpital de Fougères avec l'accompagnement de l'ALE du Pays de Fougères. Les conclusions étant favorables, la Ville de Fougères a sollicité le SDE35 pour le transfert de sa compétence réseau de chaleur. Le SDE35 mènera en 2023 les études opérationnelles. La consommation prévisionnelle de ce réseau, à alimenter à partir d'une chaudière bois, est de 19 GWh / an et sa mise en chauffe est envisagée en 2026 / 2027.

► Autres perspectives 2023

Une montée en charge des projets de réseaux de chaleur dans le département est envisagée en 2023 avec le lancement d'une étude de faisabilité sur Bain-de-Bretagne, Guichen et Montauban-de-Bretagne et des réflexions sur un COT fonds chaleur sur les Pays de Fougères et Saint-Malo.



Mission 4

Développer la relation aux usagers

Face à la crise énergétique, le SDE35 a mis en place plusieurs actions pour contribuer activement à la lutte contre la précarité énergétique en France et mener des actions de solidarité à l'international. En complément des concertations actives menées dans chacun des projets d'Énergie Renouvelable accompagnés par Energ'iv, le SDE35 dispose d'une instance dédiée à la concertation avec la société civile : la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

▶ Les chiffres :



1
commission consultative des services publics locaux



124
réclamations portant sur des sinistres, malfaçons ou retards d'intervention lors des travaux sur les réseaux électriques (SDE35 ou Enedis)



23 000 €
d'aides accordées en 2022 à des projets de solidarité internationale

Participer à la lutte contre la précarité énergétique

► Une contribution volontaire du SDE35

Les personnes en situation de précarité, rencontrant des difficultés pour faire face aux dépenses d'eau et d'énergie bénéficient d'un droit à recevoir des aides de la collectivité, en vertu de la loi du 29 juillet 1992 relative au revenu minimum d'insertion. Cette loi a conduit à la mise en place en 2002 de « Fonds Solidarité Énergie », qui a été intégré en 2005 aux « Fonds de Solidarité Logement » (FSL).

Depuis 2005, le SDE35 contribue annuellement au financement du FSL. Cet engagement financier est encadré par une convention signée avec le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, portant exclusivement sur les aides aux impayés et à la maîtrise de l'énergie en matière d'électricité et de gaz.

► Vers une réorientation des aides

Fin 2020, le nouvel exécutif a souhaité réorienter les aides du SDE35 vers des actions préventives, notamment de soutien à la rénovation de l'habitat. L'objectif était d'augmenter l'effet levier et de lutter plus efficacement contre la précarité énergétique. Un diagnostic a été mené en 2021 par le SDE35, poursuivi en 2022 avec l'ALEC du Pays de Rennes et d'autres partenaires. Le Conseil Départemental a été informé de ce changement de stratégie et a proposé au SDE35 de mener une expérimentation pilote en 2022, intégrée au budget FSL, mais spécifiquement dédiée à la rénovation des passoires thermiques.

Création du dispositif FARO : fonds d'aide à la rénovation thermique des logements des propriétaires occupants

Financement : le SDE35 et EDF solidarités

Bénéficiaires : réservé à des ménages en situation de grande précarité bénéficiant d'un accompagnement renforcé aux travaux (public MOUS). Ces ménages sont déjà engagés dans des travaux de rénovation de leurs logements grâce aux aides de l'ANAH mais ont besoin d'un complément pour boucler le plan de financement global des travaux.

Montant d'aide moyen : environ 5 000 euros

Bilan 2022 : Ce dispositif a permis en 2022 d'aider 7 ménages en situation de précarité pour un montant de 29 813 €. Les travaux ont principalement consisté à des sorties d'insalubrité et d'amélioration énergétique. Le nombre de dossiers soutenus a augmenté en 2023 avec 3 leviers : augmentation du montant plafond de l'aide, élargissement territorial et du public cible.



► Perspectives 2023

Pour 2023, le SDE35 envisage d'adopter sa nouvelle stratégie : augmentation du budget alloué à la lutte contre la précarité énergétique et mise en œuvre d'aide directe à la rénovation des logements.

Le SDE35 envisage de poursuivre sa subvention au FSL, mais à un montant légèrement inférieur : 60 000 € dont 45 000 € au fonds FARO. Le but : poursuivre le partenariat avec le département d'Ille et Vilaine et renforcer cette expérimentation pilote en augmentant le nombre de ménages bénéficiaires.

Le SDE35 s'engagera également dans un partenariat avec les compagnons bâtisseurs pour un montant de 60 000 €. Le but : mener une expérimentation en secteur rural visant à engager des travaux de réhabilitation par chantier d'auto-construction.

Soutenir et accompagner des projets de solidarité internationale dans le secteur de l'énergie

► Le 1% énergie

La loi Oudin-Santini-Pintat autorise les syndicats d'énergie à affecter 1% de leur budget à des projets de coopération décentralisée. Depuis 2013, le SDE35 soutient des projets décentralisés de coopération internationale, principalement en Afrique. Il s'agit de projets d'électrification qui favorisent la production d'énergies renouvelables.



23 000 €
d'aides accordées en 2022



2 projets soutenus

● Association Chantepie Solidarités Nord/Sud

Subvention : 13 000 euros

Lieu : Village de Kamadéna, au Burkina Faso

Nature du projet : Installation de panneaux solaires sur l'école et sur les logements attenants des instituteurs.

Bénéficiaires : 140 enfants et 8 enseignants



● Association Électriciens sans Frontières

Subvention : 10 000 euros

Lieu : Ukraine

Nature du projet : « Urgence Solidarité Ukraine » cofinancé par le SDE35, qui consiste à venir en aide aux populations victimes de la guerre, en apportant différentes réponses : envoi de lampes solaires et de radiateurs pour 300 centres d'urgence de réfugiés (environ 150 000 personnes) pour les aider à passer l'hiver et envoi de groupes électrogènes pour équiper les blocs chirurgicaux mobiles.



Mission 5

Mutualiser les moyens et les expériences

Grâce à son assise départementale, le SDE35 apporte un appui technique aux collectivités et favorise les mutualisations. Il contribue ainsi à l'aménagement du territoire et à la cohésion territoriale. Le SDE35 contribue aux PCAET (Plans Climat Air Énergie Territorial) engagés par les intercommunalités et accompagne à la réalisation d'études ou de nouveaux services en partenariat avec les communes, EPCI ou pays.

► Le chiffre :



343
collectivités
adhérentes au
groupement
d'achat énergie
(gaz & électricité)



2
conférences sur
la hausse du prix
des énergies



1
étude de potentiel
de développement
des énergies
renouvelables
réalisée pour
la les Vallons de
Haute-Bretagne
communauté



Organiser des groupements d'achat énergie pour les collectivités

Depuis 2015, le SDE35 propose aux collectivités d'Ille-et-Vilaine des groupements sur ces achats afin de leur permettre de réaliser des gains sur leurs dépenses tout en les déchargeant du suivi administratif. Ce groupement d'achat d'énergie compte désormais 346 membres.

► Un contexte de forte hausse des prix de l'énergie

L'année 2022 a été marquée par une hausse vertigineuse des prix sur les marchés boursiers de l'électricité et du gaz.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine et les révisions successives à la baisse de la disponibilité du parc nucléaire français ont aggravé durablement la situation de crise sur les prix de l'énergie.

Le groupement d'achat du SDE35 a été directement impacté par cette crise pour la fourniture d'électricité sur l'année 2022. Pour le gaz par contre, les volumes ayant été achetés en 2020, les prix sont restés bas en 2022 pour tous les membres du groupement, contrairement à beaucoup d'autres collectivités.

Dès la fin 2021, le gouvernement a annoncé la mise en œuvre d'un bouclier fiscal qui se traduit par une forte baisse de la CSPE pour l'année 2022 et par une augmentation du volume d'ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique), ce qui a permis de réduire un peu la hausse.

► Stratégie d'achat du SDE35

Depuis plusieurs années, le SDE35 a inclus dans ses marchés une procédure d'achat dynamique de l'énergie avec des fixations en plusieurs tranches afin de faire ces « clics » lorsque les marchés boursiers de l'énergie sont favorables et non plus le jour de la commission d'appel d'offres. Cette méthode, permise grâce à la massification des volumes, n'a pas permis néanmoins de s'affranchir de l'explosion des prix sur les marchés européens et les prix 2023 seront en forte hausse.

Face à cette situation, le SDE35 a continué de faire évoluer sa stratégie d'achat et de maîtrise des risques afin de lisser encore plus les prix d'achat et de toujours disposer de marché permettant de faire les "clics" 18 mois en avance.

Sur le plan politique, le SDE35 a voté en septembre 2022 un vœu sollicitant un bouclier tarifaire de l'État à destination des collectivités. Il a été repris et voté par plus d'une centaine de membres du groupement... et il a partiellement été suivi d'effets.

Le nouveau marché d'achat d'électricité a été attribué à ENGIE le 21 juillet 2022, et les clics pour 2023 ont pu démarrer à cette date.

Pour 2023, à consommation équivalente et après application des aides de l'État (amortisseur), la hausse des charges de fonctionnement pour les membres du groupement est estimée à :

 **+8,3 M€**
pour le gaz

 **+22,4 M€**
pour l'électricité



► Accompagnement des communes et retour au TRV

Face à cette crise, le SDE35 a mis en place durant toute cette année 2022 un dispositif renforcé d'accompagnement des membres du groupement : communication plus soutenue avec des mailings détaillés (actualités du groupement, situation énergétique, mise en place des aides gouvernementales...), réunions d'information, envoi de simulations budgétaires à chaque membre, poursuite de l'accompagnement individuel.

Par ailleurs, dès mars 2022, le SDE35 a sollicité les membres éligibles au tarif réglementé de vente (TRV), pour leur proposer de sortir leurs sites inférieurs à 36 kVA des marchés en cours et bénéficier du TRV, gelé par l'État et donc plus protecteur.

Le SDE35 s'est chargé de centraliser les demandes auprès du fournisseur historique EDF, qui n'était alors pas en capacité de les traiter au fil de l'eau. 66 petites communes du groupement d'achat, ayant moins de 10 agents et 2 millions d'euros de budget, ont basculé 719 sites en TRV entre mars 2022 et le 1^{er} janvier 2023.



► Interview de Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire de Plélan-le-Grand

Face à la flambée des prix de l'énergie, des communes réagissent et s'organisent pour passer l'hiver.

● #1 Quelles sont vos motivations pour faire voter des vœux sur le bouclier tarifaire ?

Alerter le Gouvernement et les parlementaires sur la situation d'urgence dans laquelle se retrouvent les collectivités, en comptant sur l'effet masse produit par un grand nombre de délibérations similaires dans les communes. La hausse annoncée des prix de l'énergie va faire plonger notre capacité d'autofinancement et si cette capacité financière baisse beaucoup, voire devient nulle, nous n'aurons plus aucune capacité d'investissement. Nous n'avons plus d'autres choix que de demander à l'État un filet de sécurité avec un bouclier tarifaire.

● #2 Quelle est la situation actuelle de Plélan-le-Grand ?

La commune va être fortement impactée sur sa consommation d'électricité avec une facture prévisionnelle d'électricité de 276 000 € TTC/an pour l'ensemble de nos sites, soit une hausse de 171 000 € par rapport aux années précédentes. Heureusement, notre commune est moins impactée que certaines car peu consommatrice de gaz naturel. Nous avons un réseau de chaleur au bois déchiqueté pour chauffer les 2 écoles publiques ; la maison de l'enfance et les services techniques sont chauffés au bois granulé. Je pense que nous sommes plus résilients avec ces énergies renouvelables que les collectivités principalement chauffées au gaz.

● #3 Quelles sont les actions concrètes pour y faire face ?

Nous avons travaillé sur un plan de sobriété énergétique. Cela touche les bâtiments avec des actions de sensibilisation des agents et des usagers : extinction de l'éclairage, installation de détecteurs de présence, réduction de la température des bâtiments, etc. Toutefois, nous souhaitons conserver un certain confort dans les bâtiments car on se doit d'offrir des conditions de travail correctes aux agents. Avec l'aide du SDE35, des mesures vont être prises sur l'éclairage public pour réduire le temps d'éclairage et accélérer le passage en leds. Ces mesures de court terme sont complétées par des actions de long terme : projet d'un 2^{ème} réseau de chaleur bois, rénovations performantes, etc.

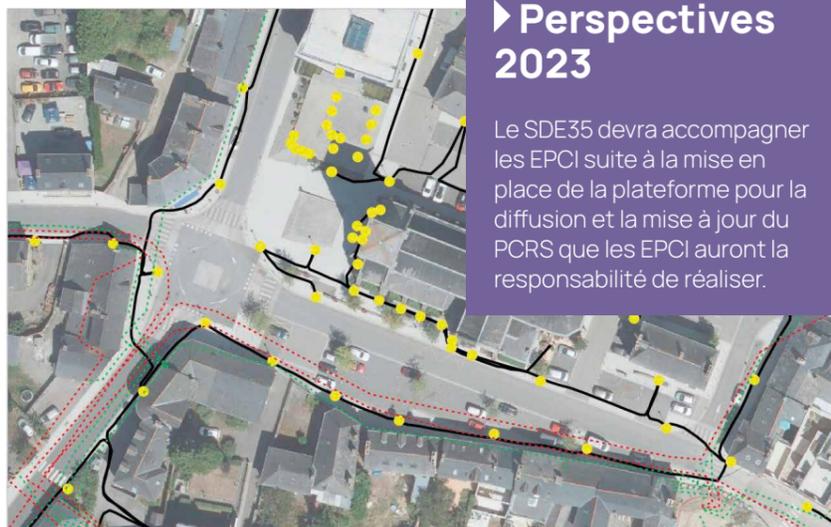
Accompagner la réalisation des PCRS

Le SDE35 se positionne comme coordinateur du groupement de commande PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) pour l'acquisition des PCRS Image et Vecteur, sa mise à disposition sur une plateforme et sa mise à jour. Il établit les dossiers de recherche de financement auprès des opérateurs réseaux et des fonds européens gérés par la Région Bretagne.

► Réalisations 2022

PCRS image : dans le cadre de la convention public-public avec l'IGN, l'année 2022 a permis de finaliser les acquisitions des 3 derniers blocs du PCRS Image, mais également de finaliser le groupement de commandes avec les EPCI et lancer les consultations associées.

PCRS Vecteur : mise en œuvre du marché concernant les acquisitions du PCRS Vecteur permettant de combler, sur les zones urbaines, les limites d'utilisation du PCRS image (ombrages sur les zones denses). Mise en place de la plateforme de diffusion et de mise à jour du PCRS.



► Perspectives 2023

Le SDE35 devra accompagner les EPCI suite à la mise en place de la plateforme pour la diffusion et la mise à jour du PCRS que les EPCI auront la responsabilité de réaliser.

Contribuer activement au développement du PEBreizh



► L'association PEBreizh – Territoire d'énergie Bretagne

L'entente régionale entre les 4 syndicats d'énergie bretons et Brest Métropole se mue en association. C'est une étape importante qui montre la volonté commune d'avancer ensemble en se dotant d'une personnalité juridique qui facilitera les montages financiers et opérationnels.

L'assemblée constitutive de la nouvelle association s'est tenue en mai 2022 en présence de l'ensemble des membres qui ont signé les nouveaux statuts et le règlement intérieur de l'association. Olivier Dehaese a été élu premier Président de l'association.

► L'organisation du congrès national de la FNCCR

Ce congrès national se tient tous les deux ans. La candidature rennaise a été présentée par le SDE35 dès 2018 et c'est une vraie opportunité que d'avoir été choisi comme lieu de congrès pour 2022. Un comité local d'organisation a été créé et regroupe 10 structures publiques dont les syndicats bretons du PEBreizh, Rennes Métropole, Mégalis, Eau et Vilaine et la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Du 27 au 29 septembre 2022, le congrès s'est tenu au Couvent des Jacobins et a réuni plus de 2 000 congressistes, 200 exposants et une cinquantaine de conférences et ateliers.

Le stand des partenaires bretons était à l'entrée du congrès et bénéficiait d'une surface de plus de 60 mètres carrés d'exposition. Des mini conférences ont été organisées sur le stand sur les 3 jours du congrès pour faire découvrir les expérimentations locales de chaque partenaire : projet de concertation citoyenne, plan de déploiement de bornes de recharge, cybersécurité, ouvrages multi-usages du bassin de la Vilaine, etc.

Le SDE35 s'est plus investi dans l'organisation de la soirée des collectivités qui a eu lieu le mercredi 28 septembre au Palais du Grand Large de Saint-Malo. La soirée a réuni plus de 1 200 personnes.

Le SDE35 était également responsable de l'organisation des visites techniques proposées aux congressistes le dernier jour du congrès. Une dizaine de visites techniques sur des sites ou installations d'intérêt pour les énergies renouvelables ont ainsi été proposées. La station BioGNV de Tinténiac, la ferme solaire de Bruz-Pont-Péan gérées par Energ'IV, mais aussi un chantier d'effacement de réseaux suivi par le SDE35 étaient intégrés au programme des visites techniques et ont ainsi mis en avant les réalisations du SDE35 et de sa SEM Energ'IV. Environ 150 personnes ont participé à ces visites.

Participer à la vie des réseaux

Le SDE35 est adhérent à plusieurs fédérations ou associations lui permettant de travailler en réseau au niveau national et de faire bénéficier le territoire de retours d'expérience.

En 2022, le SDE35 a participé à plusieurs salons ou congrès professionnels :

- Congrès annuel du réseau AMORCE
- Salon des Maires
- Forum Économique Breton
- Salon BioGaz360
- Rencontres d'ATLANSUN



Le SDE35 noue des partenariats avec plusieurs universités et grandes écoles. À ce titre, le SDE35 soutient la Fondation Rennes 1 et est parrain du Master Management de la Mobilité Durable.

Le SDE35 intervient régulièrement auprès d'Agrocampus Rennes, de SUPELEC ou à l'IEP de Rennes.

L'intérêt du SDE35 : se rapprocher de jeunes talents en formation et les accompagner vers la vie professionnelle. Plusieurs stagiaires et alternants sont accueillis chaque année parmi les équipes.

Mission 6

Assurer le contrôle de concessions

Inscrit dans les compétences obligatoires du syndicat, le contrôle du service public délégué au concessionnaire est le cœur de métier du SDE35. Cette mission consiste à suivre et évaluer l'activité déléguée aux concessionnaires Enedis, EDF (pour les Tarifs Réglementés de Vente) et les opérateurs gaz, en vérifiant que les moyens et investissements répondent aux enjeux d'optimisation de la qualité et de la sécurité des réseaux d'acheminement de l'électricité et du gaz.

Les chiffres :



25 ans

c'est la durée du nouveau contrat de concession signé avec Enedis et EDF en décembre 2021



7 Md€

c'est le montant que représente le contrat de concession avec Enedis et EDF



2 nouvelles concessions gaz en 2022

Un nouveau contrat de concession

► Suivi du nouveau contrat

Le nouveau contrat prévoit :

- Un Schéma Directeur d'Investissement (SDI) qui fixe des objectifs de qualité sur la durée du contrat
- Un programme de renouvellement des réseaux par Enedis de 20 millions d'euro sur 4 ans sur des zones prioritaires
- Un engagement écrit d'Enedis à investir 925 millions sur la durée du contrat, dont 250 dédiés à la qualité de fourniture.
- Une annexe « transition énergétique » basée sur 18 fiches-actions concrètes
- Une nouvelle gouvernance des programmes d'investissement

► Suivi de la convention Transition Énergétique

Des premières actions ont été initiées ou mises en place par ENEDIS en 2022 sur les 3 thématiques prévues dans la convention :

- **Développement des EnR :**
 - 2 réunions "raccordement" à destination des porteurs de projets avec présentation des outils numériques accessibles et échanges sur les problématiques rencontrées
 - 1 étude sur une ZAC de Chavagne afin d'optimiser le dimensionnement des réseaux

- Partage régulier avec le SDE35 de l'avancement des projets d'Autoconsommation Collective
- 1 convention signée avec le territoire de Redon dans le cadre d'un projet de synchronisation des productions et consommations à l'échelle d'un territoire (ELFE)

- **Maîtrise de l'énergie :**
 - Informations d'Enedis auprès des collectivités concernant l'espace numérique « mesures et services »
 - Poursuite des programmes à destination des scolaires (animation « Watt is Smart »)

- Mise en place d'une procédure de traitement des réclamations sur plainte à l'appui des données Linky (à l'échelle PEBreizh)

- **Mobilité :**
 - Des réunions d'échange avec les porteurs de projet et les acteurs territoriaux
 - Une participation active au SDIRVE (Schéma Directeur des bornes de recharge) d'Ille-et-Vilaine
 - Des formations organisées par l'AVERE Ouest auprès des professionnels de l'immobilier, des élus et des étudiants.

► Bilan travaux de la 1^{ère} année

Programme pluri-annuel d'investissement (PPI) : le bilan de l'année 2022 sera présenté par Enedis en juin 2023, conformément aux dispositions du contrat

Maîtrise d'ouvrage des travaux : 2 opérations d'effacement en cours sur la ville de Rennes (sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis dans le précédent contrat)

► Confirmation des désaccords sur le bilan financier et comptable du contrat précédent

Le bilan comptable et financier définitif de fin de contrat, réalisé à l'été 2022, a relevé un montant de **249 millions d'euros d'écart entre le calcul d'Enedis basé sur des dispositions nationales et celui du SDE35 qui s'appuie sur le contrat signé en 1992**. Les points de discordance portent notamment sur l'évaluation de certains passifs de la concession (provisions pour renouvellement et amortissements des biens construits par le SDE35 en milieu rural), le traitement comptable des contributions aux raccordements des consommateurs et producteurs. Le SDE35 a regretté par ailleurs un manque de transparence pour un contrôle optimal des données comptables.

Le comité du 14 septembre 2022 a validé le principe de l'engagement d'un contentieux tout en laissant une ultime possibilité de résolution amiable du sujet au niveau national durant les derniers mois de l'année 2022. Faute d'avancée sur le plan national, le comité syndical du 8 février 2023 a confirmé son positionnement concernant ce différend ; il a donc autorisé le Président à engager la procédure et toutes les démarches relatives à cette affaire.

La requête portant sur ce contentieux a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Rennes, le 20 avril 2023.

►► 249 millions d'euros d'écart entre le calcul d'Enedis et celui du SDE35

Analyser les activités du concessionnaire d'électricité

► Les usagers

La population de l'Ille-et-Vilaine, composée de 1 069 228 habitants en 2022, connaît une progression régulière depuis de nombreuses années. Ce développement s'accompagne d'une augmentation du nombre d'usagers du réseau de distribution mais d'une stabilité des clients HTA. Si en 2021, l'érosion des TRV a perduré et l'impact de l'arrêt de l'éligibilité des consommateurs non domestiques au 1^{er} janvier 2021 était manifeste, la tendance s'est inversée en 2022 avec le bouclier tarifaire permis par les TRV.

► La qualité de l'énergie

Le **Critère B** est un indicateur qualitatif correspondant au temps moyen de coupure (en minutes) subi par un client alimenté en basse tension.

Il se décline en durée moyenne des coupures annuelles (par usager, en minutes).

En 2021, le critère B*, toutes causes confondues, s'établit à 59,9 minutes pour le département (contre **59,5 minutes au niveau national**).

En 2021, après une année 2020 exceptionnelle, le critère B retrouve les valeurs observées depuis 2018

► Chiffres clés 2021

 **36** postes sources

 **640 339** points de livraison

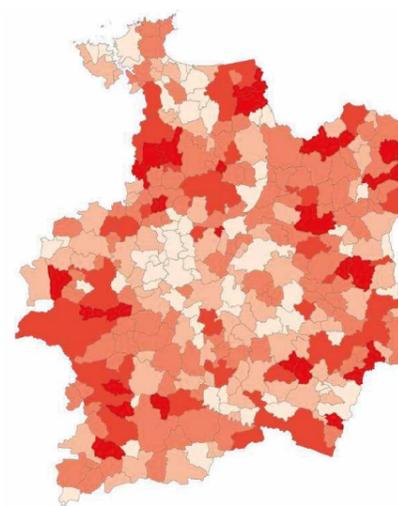
 **14 608 km** de réseau BT
12 131 km de réseau HTA

 **16 657** postes des transformations HTA/BT

 **9 205** installations de production

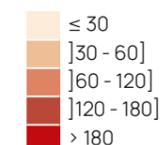
La qualité de l'énergie - Total département 35	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Critère B (min)	109,1	70,9	75,9	55,1	52,8	111,4	59,9
Critère B BT (min)	12,0	15,0	16,5	13,1	13,9	17,6	14,3
BT travaux (min)	4,4	4,5	5,5	5,1	5,3	5,2	6,1
BT incidents (min)	7,5	10,5	11,0	8,0	8,7	12,3	8,1
Critère B HTA (min)	33,0	51,3	56,4	39,6	38,3	92,8	44,0
HTA travaux (min)	14,5	15,2	14,4	13,4	14,6	11,0	17,3
HTA incidents (min)	18,6	36,1	42,0	26,2	23,7	81,7	26,7
Amont (min)	64,1	4,7	3,0	2,4	0,5	1,0	0,4
Critère B pour travaux BT+HTA (min)	18,9	19,7	19,8	18,5	19,9	16,3	23,4
Critère B pour incidents BT+HTA (min)	90,2	51,2	56,1	36,6	32,9	95,1	

● Critère B toutes causes confondues en 2021



Dans le cadre du nouveau contrat de concession de distribution d'électricité et de fourniture aux Tarifs Réglementés de Vente (2022-2046), des "valeurs repères" de temps de coupure ont été arrêtées : elles ciblent le maintien d'un critère B au niveau "actuel" (soit 57 minutes au moment de l'état des lieux en amont de la signature du contrat en 2021) ainsi que le maintien à 30 minutes pour les pôles urbains majeurs (Rennes et 5 autres communes métropolitaines, Saint-Malo, Dinard, Fougères et Vitré).

Durée moyenne de coupure par usager BT (en minutes)



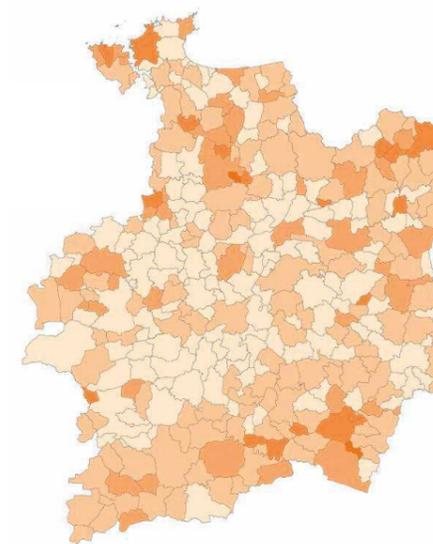
Tendance stable depuis 2018 (sans prise en compte de l'année exceptionnelle 2020) dans la moyenne nationale.
National : 59,5 min
Département : 59,9 min
Communes rurales : 94 min
Communes urbaines : 44 min

► Sécurisation des réseaux électriques

Particulièrement sensibles aux aléas climatiques, les fils nus basse-tension sont les câbles les plus âgés du réseau et les plus accidentogènes. Leur résorption est un axe prioritaire dans la politique d'investissement du syndicat.

Depuis 2011 : 1 716 km de fils nus déposés ; cette typologie de câbles ne représente plus que 11,5 % du réseau BT, soit 72 km de fils nus résorbés en 2021 (-4,1 %)

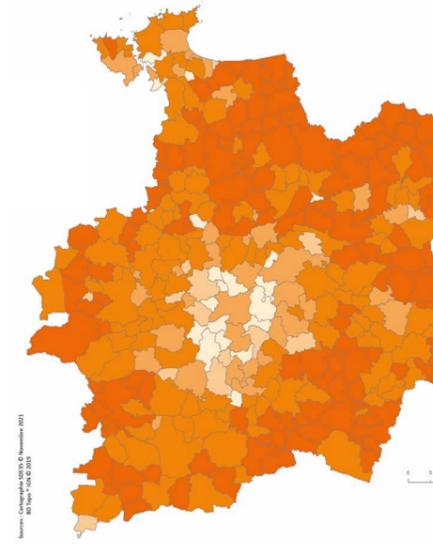
● Fils nus BT en 2021



Taux fils nus (en pourcentage)



● Fils nus BT en 2011



Taux fils nus (en pourcentage)



Réseau BT - Total département 35	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Longueur total BT (kms)	14 029	14 097	14 194	14 292	14 412	14 492	14 549
Dont longueur BT souterrain	5575	5724	5888	6047	6224	6355	6454
Dont longueur BT torsadé	5756	5935	6091	6228	6325	6385	6414
Dont longueur BT aérien nu	2698	2438	2215	2018	1863	1752	1681
Dont longueur BT faible section (km)	699	623	533	454	401	366	332

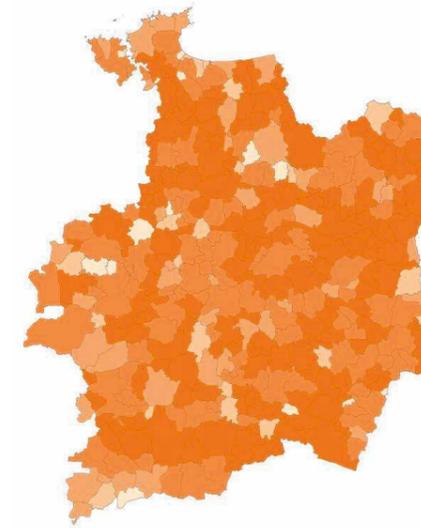
► L'évolution de l'âge moyen des réseaux

Le programme d'investissement réalisé par le SDE35 a permis d'inverser la courbe de vieillissement des ouvrages BT dans le secteur rural. Le programme d'investissement d'Enedis bien que conforme aux engagements pris, apparaît comme insuffisant pour enrayer le vieillissement des ouvrages dont il a en charge le renouvellement (HTA et BT zones urbaines).

Ce vieillissement du patrimoine n'a pas d'effet actuellement sur la qualité de service mais il reste un point de vigilance important pour le SDE35.

- Un vieillissement marqué en milieu urbain
- Un rajeunissement du réseau BT en milieu rural, entre 2015 et 2019, qui se stabilise depuis

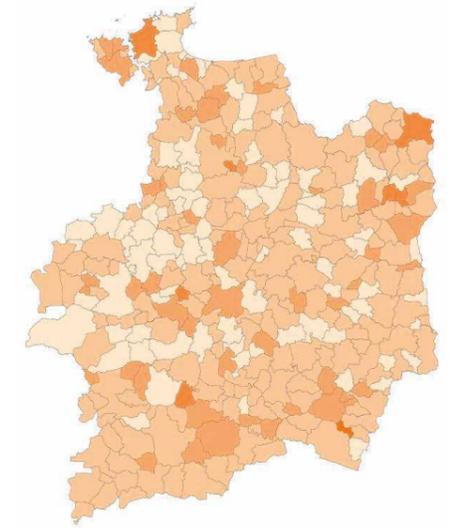
● Réseau HTA âgé de plus de 40 ans en 2021



Taux de réseaux HTA (en pourcentage)



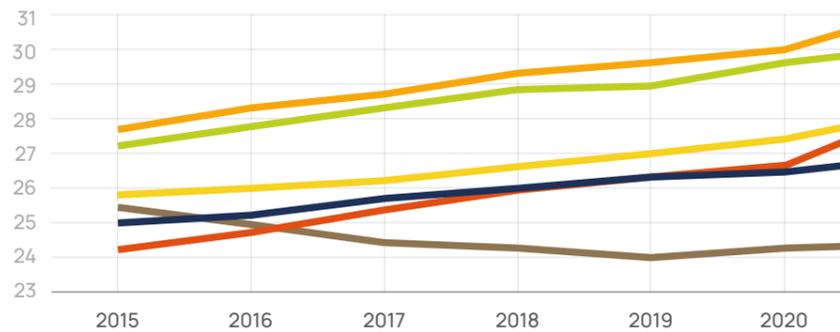
● Réseau BT âgé de plus de 40 ans en 2021



Taux de réseaux BT (en pourcentage)



● Évolution de l'âge des ouvrages



- Âge HTA rural
- Âge HTA urbain
- Âge Poste rural
- Âge Poste urbain
- Âge BT urbain
- Âge BT rural

► Répondre aux enjeux de mixité énergétique



► De nouvelles dessertes en gaz

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, le SDE35 exerce depuis 2017, en lieu et place des communes qui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi qu'à la fourniture de gaz.

Le SDE35 a signé un 1^{er} contrat de concession avec la commune de Saint-Germain-en-Coglès en mars 2022 pour la desserte du bourg et de l'entreprise Michel.

Le SDE35 a récupéré la compétence gaz pour 19 des communes des communautés de communes de Couesnon Marches de Bretagne et Roche aux Fées communauté dans la perspective de 3 projets de desserte pour les territoires suivants : Retiers, Amanlis, Val Couesnon/Marcillé-Raoul.

Un 2^{ème} contrat de concession a été signé en septembre 2022 entre le SDE35 et GRDF pour la desserte en gaz de la ZA du Bois de Teillay sur la commune d'Amanlis. L'unité de méthanisation Enerfées, qui sera mise en service dans cette même zone d'activités, produira, dès fin 2022, 30 millions de kWh de gaz vert par an, au service des particuliers et entreprises locales desservis par le réseau de distribution qui acheminera un gaz renouvelable, vert et local.

Le déploiement des réseaux de gaz répond à la fois aux enjeux de transition en termes de mixité énergétique, de limitation du transport de gaz porté (butane, propane), et de réduction des consommations de fioul. Il s'inscrit également dans les enjeux de développement économique des territoires ruraux, en réponse aux besoins des industriels (production locale de gaz vert).

Mission 7

Développer des moyens généraux adéquats

Pour accompagner sa forte croissance, le SDE35 déploie des moyens généraux ambitieux : une politique de recrutement de nouveaux talents, un développement performant des systèmes d'information et une communication à 360 degrés qui utilise tous les canaux disponibles afin de toucher un large public depuis les communes adhérentes au SDE35, en passant par les entreprises, le public scolaire et l'ensemble des citoyens !

► Les chiffres :



68
agents au
31 décembre 2022



30
événements
organisés en 2022

COMMENT être plus FIER/FIERE de mon TRAVAIL, Pui donner plus de SENS et me sentir UTILE, RECONNU-E, VALORISÉ-E ?

- Bonne dose de travail (charge de travail)

- Communiquer sur son travail auprès des collègues

- Apporter des idées (force de proposition)

- Être rémunéré à sa juste valeur

- Être reconnu dans la hiérarchie (considération, écoute...)

- Être reconnu pour son travail

- Être reconnu pour ses idées

- Être reconnu pour ses compétences

- Être reconnu pour ses réalisations

- Être reconnu pour ses contributions

- Être reconnu pour ses engagements

- Être reconnu pour ses valeurs

- Être reconnu pour ses actions

- Être reconnu pour ses initiatives

- Être reconnu pour ses innovations

- Être reconnu pour ses réalisations

- Être reconnu pour ses contributions

- Être reconnu pour ses engagements

- Être reconnu pour ses valeurs

- Être reconnu pour ses actions

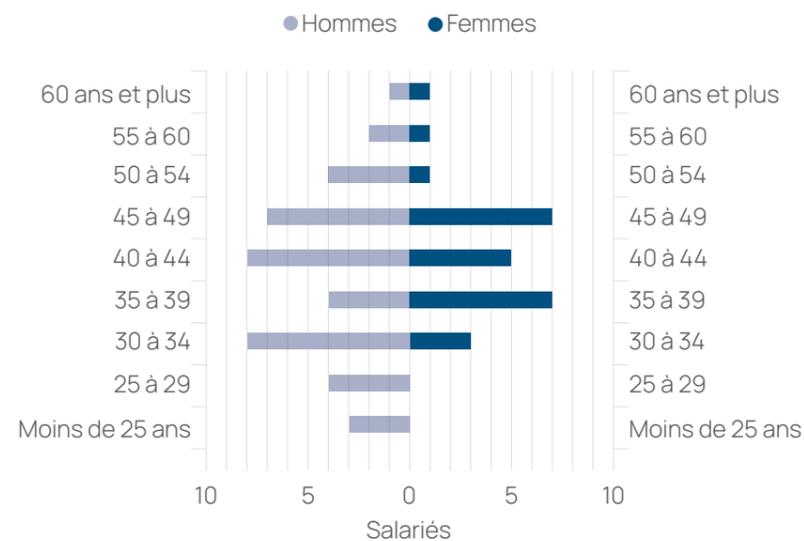
- Être reconnu pour ses initiatives

- Être reconnu pour ses innovations

Les moyens humains : une équipe engagée

► Chiffres clés

● La pyramide des âges des agents du SDE35 en poste au 1^{er} janvier 2023 montre un relatif équilibre entre hommes et femmes.



● Politique de recrutement de nouveaux talents

En 2022

● 9 nouveaux agents

● 3,5 millions d'euros, c'est le budget du personnel en 2022

● Formations

● 146 jours de formation en 2022

● 2,13 jours par agent



Portraits de nouveaux agents



► **Mohammed BENTAIEB,**
Comptable

« Diplômé d'un Master finances, j'ai travaillé quelques années dans le secteur bancaire avant de rejoindre la fonction publique territoriale. J'ai commencé au CDG à travers les missions temporaires dans les collectivités de l'Ille-et-Vilaine, pendant deux ans, avant de rejoindre la commune de Pont-Péan puis le SDE35. »



► **Audrey CASSEL,**
Acheteuse publique

« Suite à l'obtention de mon master en Marketing, j'ai débuté ma carrière en tant que category manager Europe pour le Groupe Fnac. Puis mon goût de l'aventure m'a amené à partir vivre au Canada pendant 9 ans. Installée à Montréal, j'ai découvert l'industrie de l'optique en rejoignant le Groupe Essilor au poste d'acheteuse. De retour en France et après un court passage dans le recrutement, j'ai intégré le pôle Achats du SDE35. »



► **Lucie BOUST,**
Chargée de suivi et contrôle des concessions électricité et gaz

« À la suite d'un master en environnement, j'ai travaillé en bureau d'étude environnement sur des inventaires Zones Humides, puis à la Collectivité Eau du Bassin Rennais sur les économies d'eau. J'ai ensuite monté une autoentreprise de couture pendant 2 ans avant de rejoindre le SDE35. »



► **Yanick CÔTE-BASCHON,**
Géomaticien et gestionnaire de données

« Suite à l'obtention de mon master BEE (Biologie, Écologie, Évolution) mention Génie Écologique et de mes expériences professionnelles qui l'ont ponctué, je me suis réorienté avec le master SIGMA (Sciences Géomatiques en Environnement et Aménagement) en 2022 qui m'a permis d'obtenir le poste que j'occupe au SDE35 comme géomaticien au sein du pôle Systèmes d'Informations. »



► **Laëticia BROUTE,**
Comptable

« Suite à l'obtention de la licence professionnelle Métiers de l'Administration Territoriale, j'ai intégré le CDG22 et fait des remplacements en mairies. En 2013, j'ai intégré le Conseil Départemental d'Ille-Vilaine sur le poste de régisseur des recettes au laboratoire d'analyse du Département, puis de coordinatrice facturation en comptabilité clients jusqu'en décembre 2021. En 2022, j'ai rejoint l'ASE (Aide sociale à l'enfance) en tant que gestionnaire. Depuis le 15 décembre 2022, je suis comptable au SDE35. »



► **Yann GUINARD,**
Chargé d'études éclairage public

« J'ai commencé par un BAC PRO électrotechnique, j'ai eu ensuite eu l'opportunité d'effectuer un BTS Maintenance des systèmes en Centrale Nucléaire, et puis j'ai opéré en tant que Dessinateur piqueteur dans différents types de réseaux avant d'arriver à mon poste actuel. »



► **Grégory KEROUHANT,**
Conseiller
en énergie
renouvelable

« Suite à une remise en question personnelle en vue d'agir plus concrètement vers un modèle de société moins carboné, j'ai décidé de suivre une formation Master 2 en développement durable en alternance. Cette réorientation professionnelle m'a permis d'intégrer un service et une équipe en construction dans le financement de projet EnR, puis j'ai rejoint le SDE35. »



► **Quentin PITARD,**
Chargé de
gestion
administrative
et technique

« Déjà présent depuis 2021 en mission temporaire, nommé en 2022. »



► **Maxime SOARES,**
Conducteur
d'opérations
d'éclairage
public

« Après un BTS Électrotechnique, mon parcours professionnel a commencé en 2010 en tant qu'électricien éclairage public à Rennes Métropole où j'ai évolué au poste de responsable des équipes de maintenance de la régie avant d'intégrer le SDE35 en septembre 2022 en tant que conducteur d'opérations. »

► Renouveler le dialogue social

Le 8 décembre 2022, a eu lieu la 1^{ère} élection des représentants du personnel au SDE35

Les agents ont été appelés à élire leurs représentants du personnel pour 4 ans au comité social territorial.

Cette instance est composée du

- Collège des représentants de la collectivité (Président + membres de la collectivité)
- Collège des représentants du personnel

● La composition du CST à l'issue du scrutin du 8 décembre 2022

Collège des représentants de la collectivité	
Titulaires	Suppléants
Olivier DEHAESE	Daniel GUILLOTIN
Christophe MARTINS	Jean-Claude BELINE
Thierry RESTIF	Murielle DOUTE-BOULTON
David CLAUSSE	Ana SOHIER

Collège des représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants
Gaël LE CORRE	Frédéric HAMON
Gwénola GLORET	Charlotte SIMON
Thomas BERTHIAU	Frédéric THOMAS
Julie FELLONI-ROGER	Jenny GUILAIN

Le comité social territorial est consulté pour toute question relative à l'organisation du travail et des services et notamment :

- Durée du travail
- Organisation des services
- Plan de formation
- Grandes orientations relatives au régime indemnitaire
- Ratios d'avancement de grade
- Règlement intérieur

Nouveautés 2022



► Perspectives 2023

Côté ressources humaines, l'année 2023 sera une année charnière puisque le SDE35 a prévu d'investir dans un nouvel outil de gestion des ressources humaines afin de fiabiliser les données personnelles, le suivi des carrières et des absences... Côté finances, le recrutement de deux comptables fin 2022 va permettre de centraliser au sein de la direction des moyens généraux et du contrôle de gestion une grande partie de la fonction comptable, laquelle était administrée par les pôles métiers avec des questionnements sur la technicité et l'efficacité de cette modalité de gestion.

► Création d'une association du personnel La PILE

Depuis le début de la levée progressive des restrictions liées à la crise sanitaire, les agents du SDE35 ont manifesté leur souhait de reprendre des activités sportives et culturelles collectives. Pour répondre à cette demande, les agents du SDE35 ont initié la création d'une association en janvier 2022 : Par Ici Les Énergies, dite La PILE.

L'objectif de cette association est de favoriser le bien-être des agents et la cohésion entre les équipes.

En 2022, La PILE a organisé des sessions hebdomadaires de badminton, une session mensuelle de yoga, des tournois de soccer, des sorties spectacle, bowling, initiation Tai-chi, soirée œnologie, etc.

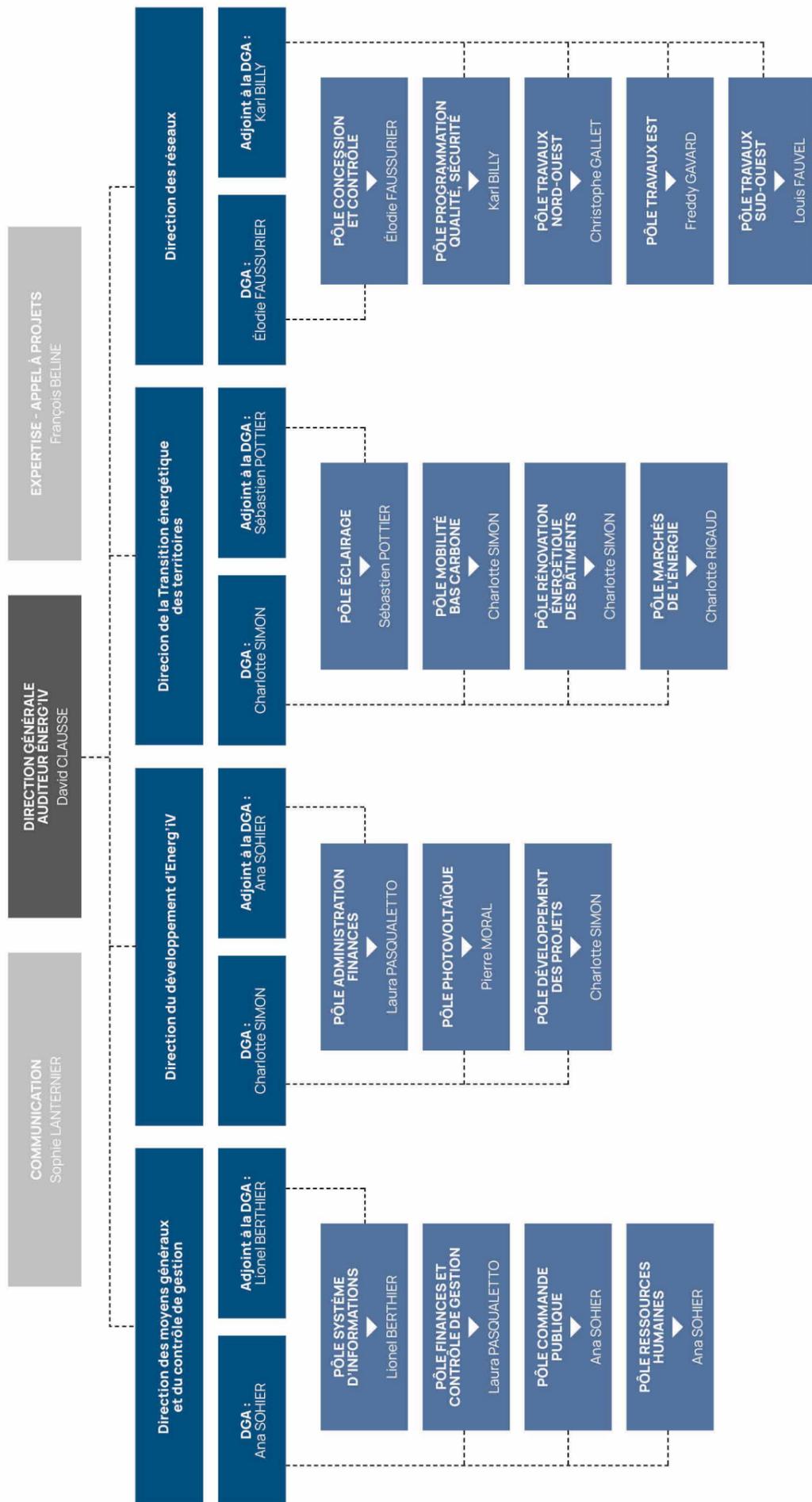
L'association a également pris en charge l'organisation de la fête de Noël.

► Mon collègue ce héros

Une rencontre en visio une fois par semaine ouvert à tous, où 2 agents se prêtent au jeu des confidences. Ils racontent 5 anecdotes sur eux dont 3 sont vraies et 2 sont fausses. Charge à leurs collègues de démêler le vrai du faux. Une façon décalée de mieux se connaître et de créer du lien !

► Organigramme

À compter de septembre 2022, l'organisation du SDE35 évolue pour adapter son fonctionnement à l'évolution de ses compétences. Désormais, les pôles s'organisent autour de 4 directions : réseaux, transition énergétique des territoires, Energ'IV et moyens généraux et contrôle de gestion. 2 pôles restent directement rattachés à la direction, à savoir la communication et l'expertise/appels à projet. (voir p70)



Sécurité informatique et SIG

► Ouverture de GAIOS aux entreprises du marché d'éclairage

En septembre 2022, l'outil de gestion d'affaire GAIOS (Gestion Administrative Informatisée des Opérations du Syndicat) a été ouvert aux entreprises du marché éclairage dans le cadre des travaux neufs d'éclairage public.

Les entreprises du marché d'éclairage peuvent désormais :

- Déposer les devis, les décomptes études et travaux
- Déposer les livrables finaux des études détaillées et certains livrables intermédiaires
- Déposer les livrables finaux après la réalisation des travaux
- Réaliser de façon autonome les demandes de fonds de plan auprès d'ENEDIS
- Accéder à des tableaux de bord de suivi personnalisé ainsi qu'à un centre d'alerte et de tâches

► Perspectives 2023

L'ouverture de GAIOS aux autres métiers du SDE35 va se poursuivre avec l'objectif de démocratiser son utilisation aux "petits travaux" d'éclairage public, aux projets photovoltaïques et au futur déploiement de borne de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du SDIRVE. Le SDE35 va continuer à renforcer la communication entre son outil de gestion de finances (SEdit) et GAIOS afin de consolider et fiabiliser comptablement les opérations du syndicat.

► Audit cybersécurité

Un audit cybersécurité a été mené au cours de l'année 2022. Il a permis d'améliorer et de pérenniser la sécurité de systèmes d'informations du SDE35. Cette démarche consiste à tester la capacité du système d'information du SDE35 à résister à des attaques informatiques depuis l'extérieur ou l'intérieur du SDE35 en considérant les adhésions externes et internes du système d'information du SDE35.

Une communication au service du territoire

► Chiffres clés

83 000 pages consultées en 2022

7 000 pages consultées par mois environ

8 newsletters envoyées en 2022 via le site internet sur 4 thématiques (mobilités, ENR, éclairage public et info générale du SDE35) à 300 abonnés



Une communication au service du territoire

► Site internet du SDE35

Le site internet du SDE35 dispose d'un espace extranet pour les communes adhérentes. Grâce à cet espace sécurisé, chaque commune peut accéder à ses informations personnalisées : rapport annuel de l'état de son parc d'éclairage public, données du patrimoine électrique de sa commune, statistiques d'utilisation de ses bornes électriques, etc. En 2022, l'extranet a été étendu aux administrateurs d'Energ'iv qui bénéficient désormais d'un espace personnalisé pour préparer les conseils d'administration et autres réunions techniques.



► Plus de 30 événements

► Présence sur les réseaux sociaux

2 comptes Twitter actifs
@sde35_ avec 1009 abonnés et 120 tweets envoyés en 2021
@Energ_iv avec 1 400 abonnés et 150 tweets envoyés en 2022

1 page LinkedIn SDE35 avec 1 082 abonnés
1 page Facebook Les amis de Béa avec 206 abonnés



► Événementiel

Plus de 30 événements ont été organisés au cours de l'année, entre points presse travaux, inaugurations d'installations ENR, pose de première pierre, visite d'installations de production, conférences et webinaires, etc. La communication autour de la SEM Energ'iv se développe fortement, au rythme de l'activité croissante de la SEM.

► Publications

Réalisation de 4 fiches pratiques, d'un catalogue matériel éclairage public, 16 communiqués de presse relayés en 2022 qui ont permis 45 articles parus dans la presse.

► Révision de la charte graphique

Sur la partie éditoriale, le SDE35 a profité du nouveau marché public de création graphique (période 2022/2025) pour missionner le prestataire sélectionné pour réviser la charte graphique. Celle-ci n'avait pas été retouchée depuis sa création en 2009 et des aménagements étaient nécessaires pour l'actualiser. Un nouvel univers a été conçu autour du logo du SDE35 avec une palette de couleurs et des éléments graphiques pour moderniser l'image du SDE35. Cet univers graphique a ensuite été décliné sur l'ensemble des supports de communication du SDE35 : modèle de courrier, signature mail, carte de visite, présentation PowerPoint, documents techniques, etc. Une nouvelle maquette du rapport d'activité a été travaillée.



Glossaire

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AMF	Association des Maires de France
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
AODE	Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité
BT	Basse Tension (ligne électrique)
BTA	Basse Tension Aérienne (ligne électrique)
CAO	Commission d'Appel d'Offres
CCSPL	Commission Consultative des Services Publics Locaux
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
COD	Collectivité Organisatrice de la Distribution
CRAC	Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire
CU	Certificat d'Urbanisme
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DICT	Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
DIUO	Dossier d'Intervention Ultime sur Ouvrage
DMA	Départ Mal Alimenté
DT	Déclaration de Travaux
EDF	Électricité de France
EP	Éclairage Public
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ER	Électrification Rurale
ERDF	Électricité Réseau Distribution de France
FACE	Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
FCTVA	Fonds de compensation de Taxe sur la Valeur Ajoutée
FEPL	Fédération des Entreprises Publiques Locales
FNCCR	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement

GNV	Gaz Naturel Véhicule
GWh	Giga Watt Heure
HT	Haute Tension (ligne électrique)
HTA	Haute Tension Aérienne (ligne électrique)
IRVE	Installation de Recharge pour Véhicules Électriques
KVA	Kilo Volt Ampère
KV	Kilo Volt
MVA	Méga Volt Ampère
MWh	Méga Watt Heure
NOME	Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité
PCB	Polychlorobiphényle
PCE	Point de Comptage et d'Estimation (EDF)
PCT	Part Couvert par le Tarif
PDL	Point de livraison (ERDF)
PCRS	Plan Corps de Rue Simplifié
PEB	Pôle Énergie Bretagne
PCDMR	Programmation Coordonnée de Développement et de Modernisation des Réseaux
SIG	Système d'Information Géographique
SMILE	Smart Ideas to Link Énergies
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Énergie
SRU	Solidarité et Rénovation Urbaine (loi)
TCC	Toutes Causes Confondues
TCFE	Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité
TEPCV	Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
TLE	Taxe Locale sur l'Électricité
TPN	Tarif de Première Nécessité
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UH	Urbanisme et Habitat (loi)
VM	Vapeur de Mercure
VRD	Voirie et Réseaux Divers
ZA	Zone d'Activité

Le budget du SDE35 par mission

► Mission 1

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
1.1 Éclairage public	2 734 658 €	8 000 839 €	10 735 497 €	1 519 402 €	2 746 633 €	4 266 035 €
1.2 Sensibiliser public	155 738 €	-	155 738 €	12 500 €	-	12 500 €
1.3 MDE conso	127 390 €	66 398 €	288 789 €	267 384 €	-	267 384 €
1.4 MDE réseaux	6 833 €	4 944 €	11 778 €	-	-	-
TOTAL	3 024 621 €	8 072 182 €	11 191 803 €	1 799 286 €	2 746 633 €	4 545 920,52 €

► Mission 2

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
2.1 Réseau Électricité	732 265 €	20 705 399 €	21 437 665 €	4 908 761 €	11 521 015 €	16 429 777 €
2.2 Réseau Gaz	8 334 €	296 596 €	304 930 €	-	272 056 €	272 056 €
2.3 Mobilité électrique	365 579 €	205 682 €	571 261 €	157 922 €	5 505 €	163 427 €
2.4 Mobilité gaz	38 730 €	2 113 €	40 843 €	-	10 881 €	10 881 €
2.5 Mobilité hydrogène	-	6 210 €	6 210 €	-	-	-
2.6 SmartGrid réseaux	2 134 €	-	2 134 €	-	-	-
TOTAL	1 147 044 €	21 216 001 €	22 363 045 €	5 066 684 €	11 809 457 €	16 876 141 €

► Mission 3

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
3.1 Énerg'iv	210 719 €	-	-	221 961 €	-	221 961 €
3.2 Achat ENR	18 617 €	-	18 617 €	16 €	-	16 €
3.3 Projet ENR	66 903 €	1 000 000 €	1 066 903 €	212 716 €	-	212 716 €
3.4 Boucle auto-consommation	-	-	-	-	-	-
3.5 Réseaux chaleur	0,00 €	9 610 €	9 610 €	0,00 €	-	-
TOTAL	296 239,59 €	1 009 610 €	1 305 850 €	434 694 €	-	434 694 €

► Mission 4

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
4.1 CCSPL	1 882 €	-	1 882 €	-	-	-
4.2 Coopération	30 500 €	-	30 500 €	-	-	-
4.3 Réclamations	22 141 €	-	22 141 €	-	-	-
4.4 Solidarité	1 255 €	-	96 255 €	-	-	-
TOTAL	55 779 €	-	150 779 €	-	-	-

► Mission 5

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
5.1 Achat d'énergie	50 954 €	-	50 954 €	387 €	-	387 €
5.2 PCRS	48 675 €	327 856 €	376 532 €	-	462,00 €	462 €
5.3 Accompagnement EPCI	157 451 €	-	157 451 €	-	-	-
5.4 Contrôle TDCFE	1 254 €	-	1 254 €	-4 000 €	-	-4 000 €
5.5 Réseaux télé-communications	37 955 €	1 081 229 €	1 119 184 €	39 723 €	384 665 €	424 388 €
5.6 PEBreizh	53 806 €	8 210 €	62 016 €	56 161 €	-	56 161 €
5.7 Réseaux profes.	80 035 €	-	80 035 €	988 €	-	988 €
TOTAL	430 133 €	1 417 296 €	1 847 430 €	93 259 €	385 127 €	478 387 €

► Mission 6

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
6.1 Concession élec	68 646 €	-	68 646 €	1 120 844 €	-	1 120 844 €
6.2 Concession gaz	-	-	-	3 343 €	-	3 343 €
TOTAL	68 646 €	-	68 646 €	1 124 187 €	-	1 124 187 €

► Mission 7

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
7.1 TCCFE	655 003 €	-	655 003 €	10 541 861 €	-	10 541 861 €
7.2 SI	334 218 €	177 709 €	511 927 €	40 000 €	38 816 €	78 816 €
7.3 Supports	1 978 209 €	56 031 €	2 034 241 €	28 504 €	33 520 €	62 024 €
TOTAL	2 967 431 €	233 740 €	3 201 171 €	10 610 365 €	72 336 €	10 682 701 €

SDe35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES



www.sde35.fr